

# Rapport annuel

**2013 • 2014**



Fondation de la faune du Québec

# Rapport annuel 2013 • 2014

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION  
Interscript

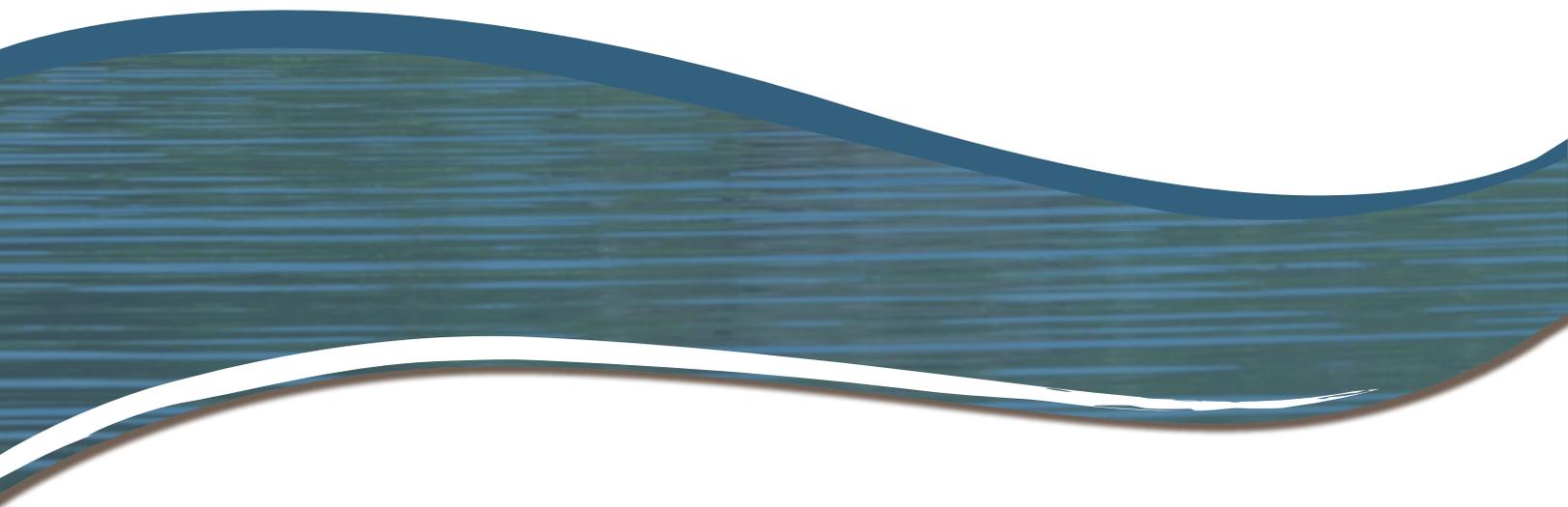
DÉPÔT LÉGAL  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISBN 978-2-550-71319-7 (PDF)  
ISBN 978-2-550-71318-0 (PAPIER)

PUBLIÉ PAR  
Fondation de la faune du Québec  
1175, avenue Lavigerie, bureau 420  
Québec (Québec) G1V 4P1  
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742  
Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : [ffq@fondationdelafaune.qc.ca](mailto:ffq@fondationdelafaune.qc.ca)  
[www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)

EN COUVERTURE  
Photo : original : Dreamstime ; canetons : Michèle Bernard,  
Québec couleur nature 2011.



# PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA **FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**



Québec, juillet 2014

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2014.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2013-2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

**Laurent Lessard**

Québec, juillet 2014

Monsieur Laurent Lessard  
Ministre  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2014.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2011-2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

**Jacques Gauthier**



# DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au 31 mars 2014

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2014. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2013-2014* :

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2011-2014.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,



**André Martin**

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2014





# TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration .....	4
Message du président-directeur général .....	5
Le conseil d'administration au 31 mars 2014 .....	7
1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec .....	8
1.1 Constitution .....	8
1.2 Fonctions et pouvoirs .....	8
1.3 Secteurs d'activité .....	8
1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales .....	9
2. Orientations stratégiques .....	11
3. Faits saillants 2013-2014 .....	12
4. Résultats de l'exercice 2013-2014 .....	13
4.1 Orientation 1 – La protection et l'aménagement des habitats fauniques .....	13
4.2 Orientation 2 – Catalyseur pour favoriser le développement d'initiatives fauniques .....	16
4.3 Orientation 3 – Assurer la pérennité et le développement de l'organisation .....	17
4.4 Suivi du Plan d'action de développement durable 2008-2015 .....	19
5. Perspectives 2014-2015 .....	21
Le personnel au 31 mars 2014 .....	22
Donateurs et partenaires de la Fondation .....	23
Les partenaires de projets 2013-2014 .....	27
États financiers .....	31
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec .....	44

Renards roux, Lise De Serres, Québec couleur nature 2013



# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'année 2013-2014 a donné lieu à l'aboutissement de plusieurs dossiers importants, puisqu'elle constituait la dernière étape de la planification stratégique 2011-2014. Les résultats ont été au rendez-vous avec des revenus dépassant 6 millions de dollars et un record de 795 projets acceptés, pour des investissements totaux de 5,8 millions de dollars en 2013-2014.

Une partie des énergies de la Fondation a aussi été dirigée cette année vers la préparation de la planification stratégique 2014-2017. Au cours de cet exercice de réflexion, nous avons établi les valeurs qui guideront notre développement : le maintien de la biodiversité, le développement durable des collectivités, le partenariat, la rigueur et l'équité seront les valeurs phares de nos décisions stratégiques.

Nous avons aussi déterminé les cinq grands enjeux qui seront au cœur de notre action pour la période 2014-2017. Pour faire face à l'enjeu majeur au centre de notre mission, **la durabilité de la faune et de ses habitats**, nous nous engagerons dans des projets porteurs et veillerons à renforcer la complémentarité de nos actions, notamment avec les acteurs gouvernementaux.

Un autre enjeu, **la relève dans les activités liées à la faune**, nous conduira à mettre en œuvre de nouvelles activités de relève et à nous assurer que nos actions complètent d'autres initiatives.

La qualité de **nos liens avec notre réseau de promoteurs et de partenaires** est un autre enjeu qui nous incitera à développer des alliances stratégiques, à raffiner nos communications avec le réseau et à renforcer la synergie entre les organismes œuvrant pour la faune et son habitat.

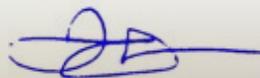
L'augmentation continue des **revenus** est essentielle pour continuer à répondre au plus grand nombre de demandes possible. Pour y arriver, nous entendons diversifier nos sources de revenus, notamment en développant des activités qui inciteront la population à soutenir notre mission.

Finalement, **la performance organisationnelle** doit continuer d'évoluer par l'innovation, le développement des compétences et la prise en compte du développement durable dans toutes nos activités.

Les prochaines années seront pleines de défis stimulants, et l'équipe de la Fondation de la faune est mobilisée pour concrétiser son désir de faire grandir la Fondation, de développer des partenariats, d'explorer de nouveaux champs d'action et de nouvelles sources de revenus, d'actualiser et de bonifier ses programmes d'aide financière et d'améliorer ses communications avec le réseau faunique.

En terminant, je souhaite saluer M<sup>me</sup> Marie Lamontagne, qui a terminé son mandat comme administratrice de la Fondation, et la remercier pour sa disponibilité et ses précieux conseils.

Le président du conseil d'administration,



Jacques Gauthier



# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Motivée par l'objectif commun de protéger et de mettre en valeur les habitats fauniques, l'équipe de la Fondation (17 personnes) a encore démontré l'intensité de son engagement. L'exercice 2013-2014, marquant la fin de la planification triennale 2011-2014, a été riche en réalisations générant des retombées pour la faune du Québec. Je tiens à souligner quelques réalisations dont je suis particulièrement fier et qui ont en commun vision et détermination.

## Les besoins de la faune en milieu forestier

Une des priorités de la Fondation était de favoriser une meilleure intégration des besoins de la faune dans les interventions en milieu naturel, particulièrement en milieu forestier. Cette priorité a été divisée en deux volets : forêt publique et forêt privée.

En forêt privée, la Fondation a consolidé la mise en œuvre d'activités d'aménagement à l'échelle du bassin versant dans le cadre de six projets-pilotes lancés en 2009. Durant la période 2011-2014, avec la collaboration du ministère responsable de la Fondation de la faune, les organismes promoteurs de ces projets ont bénéficié de sessions de formation et ont reçu de l'aide financière pour réaliser les travaux recommandés lors de la phase de planification. Les résultats obtenus à ce jour vont au-delà des attentes.

Plusieurs interventions ont permis d'améliorer l'habitat du cerf de Virginie, de l'omble de fontaine, du lièvre d'Amérique et d'autres espèces qui vivent en forêt privée. Divers organismes locaux sou-

haitent déjà se prévaloir de l'expertise acquise dans les projets-pilotes. Afin de diffuser ces nouvelles connaissances, la Fondation a produit des fiches techniques sur chacun des projets et a tenu un colloque d'une journée en février 2014. Cette activité a permis aux six promoteurs des projets-pilotes de présenter leurs résultats respectifs à une centaine de participants. Cette expérience positive bonifiera notre offre et notre expertise, puisque l'approche de gestion par sous-bassin sera intégrée à notre programme Forêt-Faune.

En forêt publique, le programme de Gestion intégrée des ressources (GIR) s'est avéré un succès : 77 projets ont été soutenus et plus de 1,25 million de dollars ont été investis depuis 2011 pour doter les partenaires fauniques régionaux et provinciaux d'outils permettant une meilleure participation à la gestion intégrée des ressources.

Je tiens aussi à souligner la concrétisation du programme d'Assistance pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune (surnommé programme « VHR »). Après des années de développement avec notre partenaire, le ministère des Transports, un protocole d'entente a été signé à l'automne 2013. Le premier appel de projets a été lancé en novembre et, après analyse, nous avons recommandé le financement de 25 projets visant à conserver et à restaurer des habitats affectés par la circulation des véhicules hors route (VHR), pour un montant de près de 535 000 \$. Ces projets ont été soumis pour décision ultime au ministre des Transports.

## La relève

La Fondation s'était fixé l'objectif d'initier 50 000 jeunes à la pêche entre 2011 et 2014. Grâce à la collaboration de ses partenaires traditionnels (la Fondation pour la sauvegarde de la truite mouchetée, Éco-Nature de Laval ainsi que de multiples organismes locaux) et à une



entente avec la Fédération des pourvoiries du Québec et la Sépaq (sur leurs territoires respectifs), les activités proposées aux jeunes ont été diversifiées et ont permis de dépasser la cible avec plus de 51 000 initiés.

### Une Fondation active et engagée dans le réseau faunique

À l'écoute des besoins de ses partenaires, la Fondation a continué à soutenir plusieurs événements locaux, régionaux ou sectoriels en lien avec la faune et son habitat. Active, elle a parallèlement tenu la 8<sup>e</sup> édition de son Encan faune et nature ainsi que sa 11<sup>e</sup> soirée-bénéfice à Montréal, publié son calendrier bilan 2014 et réalisé une campagne de financement sur les milieux humides. Ces activités ont généré des revenus de près de 670 000 \$ en 2013-2014.

Désirant favoriser le réseautage entre les partenaires engagés dans une activité liée à la faune, les membres de l'équipe ont siégé à plusieurs tables et comités regroupant les principaux partenaires; ils ont contribué à organiser des rencontres et des ateliers de formation; ils ont effectué des visites de projets dans diverses régions du Québec et ils ont régulièrement collaboré avec des experts de divers domaines afin d'évaluer les nombreux projets qui leur sont soumis.

### Le partenariat au cœur de notre action

La Fondation de la faune collabore activement avec les fédérations de faune du Québec, la Sépaq et plusieurs organismes de chasse, de pêche et de piégeage, qui se préoccupent avant tout de la mise en valeur de la faune prélevée. Parallèlement, elle est une partenaire de premier plan pour une multitude d'organismes de conservation, qui se consacrent principalement à la protection des milieux naturels et de la faune en général, ainsi qu'à la sensibilisation du public. La Fondation développe et entretient des relations de partenariat avec l'entreprise privée dont les contributions lui permettent d'injecter plus de fonds dans les projets fauniques. En terminant, je tiens à souligner l'apport des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs, qui en se procurant leurs permis annuels, ont versé plus de 4,07 millions de dollars à la Fondation en 2013-2014. Leur contribution est essentielle à la réalisation de notre mission.

Le président-directeur général,



**André Martin**



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2014

**PRÉSIDENT**  
**JACQUES GAUTHIER**<sup>1</sup>  
Administrateur de société



**MEMBRE**  
**DENIS DESBIENS**<sup>2</sup>  
Vice-président, Québec,  
IBM Canada



**VICE-PRÉSIDENTE**  
**KIM THOMASSIN**<sup>1</sup>  
Associée, directrice du bureau  
pour la région du Québec,  
McCarthy Tétrault



**MEMBRE**  
**GHYSLAINE DESSUREAULT**  
Consultante, motoneige / pourvoirie,  
Tourisme Abitibi-Témiscamingue



**TRÉSORIER**  
**GERMAIN CARRIÈRE**<sup>2</sup>  
Administrateur de société



**MEMBRE**  
**PIERRE LAPORTE**<sup>2</sup>  
Associé, leader, Groupe restructuration  
d'entreprises Amériques,  
Deloitte S.E.N.C.R.L.



**MEMBRE**  
**ANDRÉ MARTIN**<sup>1</sup>  
Président-directeur général,  
Fondation de la faune du Québec



**MEMBRE**  
**PIERRE LEFEBVRE**  
Président,  
Association régionale des gestionnaires  
de zecs de la Mauricie



**MEMBRE**  
**MARJOLAINE CASTONGUAY**  
Présidente-directrice générale,  
Pesca Environnement



**MEMBRE**  
**CHRISTIAN SÉNÉCHAL**  
Associé délégué,  
Deloitte S.E.N.C.R.L.



**MEMBRE**  
**GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)**  
Artiste-peintre



**MEMBRE**  
**MANON SIMARD**  
Directrice générale,  
Les Scieries du lac Saint-Jean



**Membre dont le mandat s'est terminé en cours d'année**  
Marie Lamontagne – Du 15 novembre 2006 au 19 juin 2013

1. Membre du comité exécutif
2. Membre du comité de vérification et de placement



# 1

## PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

### 1.1 CONSTITUTION

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1, 5<sup>e</sup> suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de treize membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé dans la ville de Québec.

### 1.2 FONCTIONS ET POUVOIRS

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

### 1.3 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

#### 1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. De plus, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2013-2014, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activité sont nombreuses et diversifiées. Près de 2 000 organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

#### 1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Même si la Fondation a considérablement limité son intervention en ce domaine, elle met encore à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est

dotée d'un fonds des immobilisations. La Fondation maintient son parc immobilier au minimum. Lorsque la situation l'oblige, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à en devenir propriétaire, elle procède aux acquisitions.

### 1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage est la source de revenus la plus importante parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME, les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

### 1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et établit ses propres partenariats d'affaires. De plus, elle soutient ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds : dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. À certaines conditions, la Fondation offre ses services administratifs aux organismes fauniques qui le désirent en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

## 1.4 ENCADREMENT ADMINISTRATIF, ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe les renseignements qu'elles doivent contenir, leur forme, leur contenu, leurs modalités et leurs critères d'évaluation. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

### 1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation

de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

### 1.4.2 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le code peut être consulté sur le site Internet de la Fondation de la faune. Aucune situation contraire à l'application du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'année.

### 1.4.3 Effectifs et planification de la main-d'œuvre

Au 31 mars 2014, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, seize postes réguliers à temps complet et un poste occasionnel. Un employé régulier détenant un poste de professionnel s'est prévalu de sa retraite au cours de l'année 2013-2014.

### 1.4.4 Formation et perfectionnement du personnel

La Fondation mise sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Au cours des années civiles 2012 et 2013, le pourcentage de la masse salariale qui a été consacré à cette activité est allé au-delà de l'obligation légale de 1 %, représentant bien la volonté de la Fondation de maintenir son expertise à un haut niveau.

	2013	2012
Dépenses totales	12 055 \$	11 305 \$
Proportion de la masse salariale (%)	1,13 %	1,09 %
Jour de formation par personne	1,38	1,07
Montant alloué par personne	670 \$	628 \$

### 1.4.5 Développement durable

La Fondation a adopté au cours de l'année 2008-2009 son Plan d'action de développement durable 2008-2013. En 2013, ce plan a été bonifié par l'ajout d'une action relative à l'Agenda 21 de la culture du Québec. La réalisation du plan a été prolongée jusqu'en 2015. C'est dans la continuité de celui-ci que plusieurs gestes ont été faits selon les objectifs gouvernementaux, en fonction des cibles et des indicateurs annuels de rendement, tels qu'ils sont décrits à la section 4.4.

### 1.4.6 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

La Fondation de la faune du Québec diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation a reçu une demande d'accès à l'information au cours de l'année. Elle provenait d'un individu et concernait un document de nature administrative. La demande a été acceptée et traitée dans un délai de trois jours.

#### 1.4.7 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour lui permettre l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

#### 1.4.8 Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web pour toute personne handicapée ou non

##### Conformité, obstacles et situations particulières

Le site Web de la Fondation est un site informatif et s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Le site comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité et la Fondation vise à les franchir au fur et à mesure qu'une section est mise à jour. Une actualisation du site débutera à l'été 2014.

##### Résumé des réalisations

Un lien « Accessibilité » a été intégré afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut à la Fondation. Une assistance est offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter le site afin de pallier ce problème. La Fondation oriente ses efforts vers la documentation produite exclusivement par l'organisme, principalement le rapport annuel de gestion et autres documents administratifs d'intérêt général.

##### Sensibilisation et formation

Quatre employés impliqués dans la production de documents destinés à être mis en ligne ont bénéficié de formation concernant l'accessibilité des sites Web et des documents Word, et Acrobat X pro.

#### 1.4.9 Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à l'amélioration et à l'entretien des systèmes existants afin d'assurer la continuité, l'efficacité et le maintien des services dans les différents secteurs de l'organisation. En 2013-2014, une somme de 91 300 \$ y a été consacrée.

#### 1.4.10 Politique d'utilisation du français

La Fondation s'inspire de la politique linguistique de son ministère responsable, à savoir le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

#### 1.4.11 Mesures de réduction des dépenses

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, prévoit que les ministères et organismes doivent réduire progressivement d'au moins 10 % leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative d'ici le terme de l'exercice financier 2013-2014, et de 25 % leurs dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice financier 2010-2011.

	CIBLE DE RÉDUCTION À TERME (000 \$)	PROJECTION DES RÉSULTATS CUMULATIFS 2010-2014
Masse salariale	53,4	332,8
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	10,9	126,6
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement*	9,2	30,6

\* La réduction des dépenses de publicité, de formation et de déplacement est incluse dans la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

Une réduction additionnelle de 42 000 \$ a été demandée à la Fondation en 2013-2014 afin de contribuer à l'effort budgétaire du gouvernement. La Fondation s'est acquittée de cette obligation.

#### 1.4.12 Bonis au rendement

Conformément au décret 162-2014 du 27 février 2014 concernant la Politique d'évaluation du rendement et de révision des traitements des titulaires d'un emploi supérieur, aucun boni au rendement n'a été accordé pour la période d'évaluation du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.

# 2

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Fondation a réalisé une réflexion qui a mené à l'adoption du plan stratégique 2011-2014. Celui-ci se situe dans le prolongement du plan adopté pour la période 2008-2011 et il est accompagné d'un plan d'action couvrant cette nouvelle période triennale.

Les actions de la Fondation sont axées sur un énoncé de vision selon lequel elle se perçoit comme « une organisation vouée à l'initiative faunique, connue et reconnue pour son action rigoureuse et efficace sur le terrain, visant à faire des Québécois de véritables acteurs de conservation et de mise en valeur de la faune dans leur milieu ».

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs partagées par un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la conservation de la biodiversité, le partenariat, le développement durable des communautés, la rigueur et l'équité.

Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- assurer la protection et l'aménagement des habitats fauniques par une action et un soutien financier direct aux initiatives ciblant les habitats ;
- agir comme catalyseur pour favoriser le développement d'initiatives fauniques ;
- assurer la pérennité et le développement de l'organisation.

D'une part, ces orientations permettent à la Fondation de poursuivre ses efforts dans les champs d'activité où son soutien est apprécié et où elle répond adéquatement aux besoins de ses partenaires et de la faune. D'autre part, elles favorisent le développement d'initiatives et de programmes adaptés aux besoins du réseau faunique québécois.

Les priorités de la Fondation pour 2013-2014 sont essentiellement dictées par le plan d'action 2011-2014 en vue de mettre en œuvre le plan stratégique.



# 3

## FAITS SAILLANTS 2013-2014

En bref, l'exercice 2013-2014 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 5 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 82 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques ;
- 2 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.

Ainsi, au cours de l'exercice 2013-2014, la Fondation a accepté 795 nouvelles demandes d'aide financière et 5,8 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur deux ans. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 17,8 millions de dollars, soit des investissements totaux de 3,10\$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

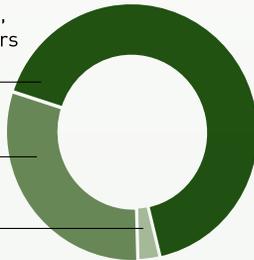
### RÉPARTITION DES REVENUS 2013-2014

6,09 millions de dollars

Contributions des chasseurs,  
des pêcheurs et des trappeurs  
4 072 524 \$ / 67 %

Autres contributions  
1 881 991 \$ / 31 %

Intérêts  
142 408 \$ / 2 %



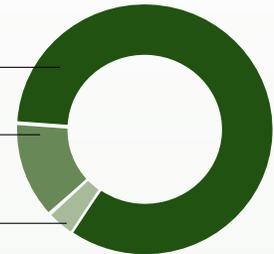
### RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LES DEMANDES D'AIDE ACCEPTÉES

5,8 millions de dollars<sup>1</sup>

Habitats fauniques  
4 894 337 \$ / 84 %

Pêche et relève<sup>2</sup>  
723 359 \$ / 12 %

Partenariat faunique  
et Encouragement  
200 385 \$ / 4 %



### RÉPARTITION DES DÉPENSES 2013-2014

6,09 millions de dollars

Projets fauniques  
4 986 128 \$ / 82 %

Frais d'administration  
648 177 \$ / 11 %

Collecte de fonds  
et Communications  
456 562 \$ / 7 %



#### 1) Types de projets soutenus :

- **Habitats fauniques** : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- **Partenariat faunique et Encouragement** : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
- **Pêche et relève** : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

#### 2) Incluant 119 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation et l'encadrement de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activité et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Les demandes acceptées au cours de l'exercice contribuent à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre aux besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine, à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion et au besoin de recruter de nouveaux adeptes aux activités de pêche et de piégeage.

# 4

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013-2014

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs découlent de trois grandes orientations.

### 4.1 ORIENTATION 1 – LA PROTECTION ET L'AMÉNAGEMENT DES HABITATS FAUNIQUES

La Fondation entend maintenir une attention particulière envers les espèces prélevées (chasse, pêche et piégeage) et les espèces menacées tout en s'ouvrant à la protection des autres espèces fauniques. Elle entend également accroître les retombées fauniques de ses investissements en favorisant des interventions qui profiteront à plusieurs espèces fauniques à la fois.

Les priorités qui ont orienté les activités de la Fondation pour l'exercice 2013-2014 en matière de protection et d'aménagement étaient les suivantes :

- **accentuer l'effort pour la préservation de la biodiversité faunique** par l'intermédiaire de ses différents programmes d'aide financière ;
- **favoriser une meilleure intégration de la faune dans toutes les interventions en milieu naturel, particulièrement en milieu forestier**, notamment par la poursuite du programme d'Aménagement intégré par sous-bassin versant en forêt privée ;
- **accroître et mieux connaître l'efficacité des interventions fauniques** en utilisant un système d'évaluation des résultats des interventions de la Fondation sur la faune.

Pour la période triennale 2011-2014, six objectifs traduisent ces priorités.

#### OBJECTIF 1

S'assurer que les investissements consentis spécifiquement pour des espèces menacées et vulnérables et leurs habitats soient maintenus, voire augmentés, tout en accordant la priorité aux actions conformes aux différents plans de rétablissement dans le cadre du programme Faune en danger.

#### RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien des investissements dans le programme à plus de 300 000 \$.
- Les projets acceptés cette année ont touché au moins une ou plusieurs des 15 espèces d'oiseaux vulnérables ou menacés du Québec.
- Trente et une espèces en situation préoccupante ont été visées par les projets acceptés au cours de l'année.

#### OBJECTIF ANNUEL ATTEINT



Jean Tanguay, Québec couleur nature 2011

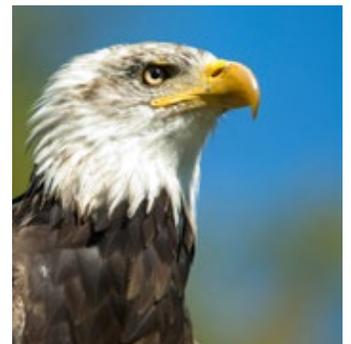


Denis Tardif, Québec couleur nature 2006



Anais Boutin

En 2013, la Fondation a soutenu 31 projets dans le cadre de son programme Faune en danger, répartis dans tous les types de paysages du Québec, dont 11 portaient sur des espèces dont l'habitat se trouve en milieu agricole. À titre d'exemple, une aide financière de 11 500 \$ a été octroyée à l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud pour protéger, améliorer et restaurer l'habitat du fouille-roche gris dans le Bras Saint-Nicolas, dans la région de Chaudière-Appalaches.



Mélanie Nadeau, Québec couleur nature 2006

Également, une aide financière de 5 500 \$ a été accordée au Regroupement des gestionnaires de zecs de la Capitale-Nationale pour sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de la zec des Martres aux besoins et à l'habitat des caribous forestiers qui circulent et vivent sur ce territoire.

## OBJECTIF 2

Accroître les sommes allouées aux projets qui profitent à plusieurs espèces à la fois, notamment celles qui soutiennent des activités de prélèvement ou d'observation, pour qu'elles représentent 65 % du total des sommes allouées à des projets d'habitats en 2013-2014. Les moyens ciblés visent à renforcer le programme Protéger les habitats fauniques et à favoriser les interventions où la biodiversité est forte.

### RÉSULTAT ANNUEL

- Investissement de 336 547 \$ dans le programme Protéger les habitats fauniques afin de sauvegarder des habitats exceptionnels et menacés, notamment en soutenant leur acquisition par des organismes de conservation.
- Poursuite de la phase II du programme de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole visant à améliorer la qualité des habitats fauniques dans les bassins versants agricoles et financement de 16 nouveaux projets à hauteur de 176 133 \$ avec le soutien financier de Syngenta et de RBC Banque Royale, par l'entremise du programme Eau bleue.
- Approbation de 38 nouveaux projets multispécifiques totalisant 809 375 \$ dans les programmes Gestion intégrée des ressources (GIR) pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier et Aménagement intégré par sous-bassin versant.
- En 2013-2014, plus de 70 % des sommes allouées concernaient des projets qui visaient plusieurs espèces à la fois.

### OBJECTIF ANNUEL ATTEINT



Club Conseil Profit-Eau-Sol

À titre d'exemple, la Fondation de la faune a soutenu financièrement le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec pour la protection par conservation volontaire de 30 milieux humides hautement prioritaires de cette région. Une caractérisation de ces milieux a permis d'en dresser les attraits écologiques, puis de formuler des recommandations de conservation qui ont été par la suite intégrées à un cahier personnalisé destiné aux propriétaires et aux municipalités concernés.



Florent Richard, Québec couleur nature 2006



Comité ZIP Les Deux-Rives

## OBJECTIF 3

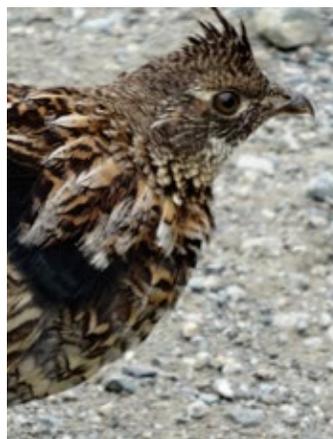
Doter les partenaires fauniques régionaux et provinciaux d'outils permettant une meilleure participation à la gestion intégrée des ressources, en aidant financièrement ces partenaires à intégrer les besoins fauniques dans le processus de planification et d'aménagement de la forêt publique auprès de leur clientèle respective.

### RÉSULTAT ANNUEL

- Poursuite du programme de Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, avec la collaboration financière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), et implantation d'un volet visant la participation des fédérations gestionnaires de territoire aux tables régionales de Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT). Trente et une des 45 demandes reçues ont été approuvées (648 375 \$). Cinq fédérations ont vu leur projet de participation aux tables GIRT approuvé (310 000 \$).

### OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

Par exemple, le Regroupement des gestionnaires de zecs de la Capitale-Nationale est à identifier des secteurs qui sont propices à la gélinotte huppée, dans les cinq zecs de la région, afin de proposer des scénarios d'aménagements qui pourront être intégrés dans la planification forestière et qui favoriseront l'habitat de cette espèce.



Geneviève Roy



Denis Dumoulin, Québec couleur nature 2013



Éconature de Laval

#### OBJECTIF 4

Contribuer à l'implantation d'un modèle de gestion forêt-faune qui applique un aménagement intégré par sous-bassin versant en forêt privée, par l'appui, jusqu'en 2014, des projets-pilotes adoptés à l'automne 2009.

##### RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien du programme en 2013-2014 afin de soutenir les plans d'actions spécifiques à chacun des projets.

##### OBJECTIF EN CONTINU

#### OBJECTIF 5

Affecter les sommes provenant des contributions relatives aux permis des véhicules hors route, à la conservation et à la restauration d'habitats, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'aide financière pour la conservation et la restauration des habitats affectés par la circulation de ces véhicules (motoneiges et quads).

##### RÉSULTAT ANNUEL

- Lancement du programme d'aide financière à l'automne 2013, à la suite de la conclusion d'une entente avec le ministère des Transports du Québec.
- Réception de 36 demandes lors du premier appel de projets du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

##### OBJECTIF ANNUEL ATTEINT



Lynx St-Arnaud, Québec couleur nature 2006

#### OBJECTIF 6

Évaluer les retombées et l'efficacité de la moitié des programmes d'aide de la Fondation, en se préoccupant d'évaluer l'ensemble des interventions sur un horizon de six ans, et y consacrer, par la mise en œuvre d'un système de mesures de l'efficacité faunique, sociale et administrative, les ressources nécessaires pour évaluer au moins cinq programmes d'ici mars 2014.

##### RÉSULTAT ANNUEL

- Mise en place d'un protocole de consultation du volet « ravages de cerfs » du programme Forêt-Faune. Des intervenants concernés ont été rencontrés en Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches. Des améliorations au programme ont été recommandées, et certaines ont déjà été mises en œuvre.
- Démarche de révision des processus liés à la gestion d'une demande d'aide financière, à son analyse, à l'émission des contrats et à la gestion des activités de suivi dans le but d'utiliser de façon optimale les ressources nécessaires à ces activités. Cette révision est terminée pour tous les programmes, dont Pêche en herbe.
- Élaboration d'une grille de 13 indicateurs de résultats pour le programme d'Aménagement intégré par sous-bassin versant. Ces indicateurs seront utilisés à la dernière année du projet afin de mesurer les progrès réalisés.
- Évaluation de l'efficacité des aménagements réalisés pour l'omble de fontaine au sein du programme AQHA actuellement en cours, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

##### OBJECTIF ANNUEL ATTEINT



Comité ZIP du lac St-Pierre



Comité ZIP du Saguenay

#### 4.1.1 Autres activités fauniques liées à des occasions non prévues dans la planification stratégique 2011-2014

##### Sites prioritaires

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, 62 projets visant des sites jugés prioritaires à protéger par la Fondation et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont été soutenus. Les promoteurs de projets ont bien répondu à l'appel de soumission de projets de sensibilisation du public, ainsi que de protection, d'aménagement et de mise en valeur des sites fauniques exceptionnels et menacés situés principalement dans le sud du Québec.



Roitelet à couronne rubis, Daniel Forget, Québec couleur nature 2013

### Nouveau fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec

La Fondation de la faune et le Regroupement QuébecOiseaux ont lancé en septembre 2012 un fonds thématique destiné à soutenir financièrement des projets de protection et d'aménagement d'habitats pour les oiseaux du Québec. Les ornithologues ont été invités à contribuer au fonds. De plus, des démarches seront entreprises auprès de corporations privées et des gouvernements pour venir seconder les efforts des observateurs d'oiseaux.

## 4.2 ORIENTATION 2 – CATALYSEUR POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES FAUNIQUES

La Fondation a contribué au développement d'un vaste réseau d'organismes fauniques et de groupes de toute nature qui travaillent pour la faune. Ce réseau, à la base du mouvement faunique, ne cesse de s'élargir, mais il demeure fragile du fait qu'une partie importante des organisations qui le composent sont encore jeunes, reposent largement sur le bénévolat et manquent de ressources financières. Ces interlocuteurs sont la courroie de transmission de la Fondation vers les activités fauniques. Le succès des interventions de la Fondation dépend de leur santé et de leur force.



Colloque tenu à Québec en février 2014, FFQ

La base du financement de la Fondation provient des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs. Afin de maintenir une stabilité financière et de poursuivre le développement des initiatives fauniques, un effort particulier doit être consenti vers les activités stimulant la relève.

Les priorités qui ont orienté les activités de la Fondation pour l'exercice 2013-2014, afin d'agir comme catalyseur, étaient les suivantes :

- **favoriser la synergie entre les organismes qui réalisent des projets de conservation et de mise en valeur des habitats;**
- **contribuer aux activités de relève destinées à la chasse, à la pêche et au piégeage.**

Pour la période triennale 2011-2014, quatre objectifs traduisent ces priorités.

### OBJECTIF 7

Soutenir la réalisation d'au moins deux activités de renforcement des capacités organisationnelles, de concert avec des partenaires, pour déterminer les besoins des organismes et les moyens d'y répondre.

#### RÉSULTAT ANNUEL

- Participation à la préparation des Ateliers sur la conservation des milieux naturels 2014.
- Tenue d'une journée de colloque organisée conjointement avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec le 27 février 2014. En plus de mieux faire connaître le programme d'Aménagement intégré par sous-bassin versant en forêt privée et les résultats obtenus à ce jour, la journée a permis la tenue d'échanges entre les promoteurs des six projets-pilotes et plus d'une centaine de professionnels des milieux forestier, faunique, de la conservation ou de la gestion du territoire.

#### OBJECTIF ATTEINT

### OBJECTIF 8

Favoriser le réseautage entre les partenaires engagés dans une activité liée à la faune en poursuivant l'engagement de la Fondation dans l'organisation d'activités de réseautage et en diversifier le bassin potentiel de participants.

#### RÉSULTAT ANNUEL

- La Fondation a convié plusieurs de ses partenaires à se rencontrer lors d'un petit-déjeuner de réseautage organisé en décembre 2013. Environ 80 personnes s'y sont retrouvées dans une ambiance décontractée.
- Poursuite de la participation de la Fondation aux rencontres du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) ainsi qu'aux activités regroupant plusieurs partenaires fauniques, tels que la Table nationale de la faune et les tables techniques. La direction et les professionnels de la Fondation continuent de faire partie de plusieurs tables et comités regroupant nos principaux partenaires.

#### OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

## OBJECTIF 9

Attribuer une aide financière à au moins 20 nouveaux projets de relèvement destinés à la chasse, à la pêche et au piégeage au cours de la période triennale en consacrant une part importante des revenus nets de l'Encan faune et nature aux activités de relèvement et en s'assurant de la complémentarité des actions avec celles de ses partenaires.

### RÉSULTAT ANNUEL

- Depuis octobre 2012, tous les revenus nets de l'Encan sont dirigés vers le programme Pêche en herbe afin d'en optimiser l'effet levier.
- Participation à une expérience pilote destinée à contrer le phénomène de « décrochage nature » qui nuit au recrutement d'une relève de chasseurs et de pêcheurs. De concert avec la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman et la Fondation David-Suzuki, un mandat de recherche a été confié afin de répertorier les initiatives menées au Québec et à l'extérieur pour contrer le décrochage nature. Le rapport détaillé et la brochure synthèse ont été produits au cours de l'année. Le décrochage nature est réel en milieu urbain et des mesures sont en développement pour favoriser le contact avec une nature de proximité avant d'inciter les citoyens à venir en forêt.
- Maintien de la participation au comité de sélection du programme Relèvement et mise en valeur des activités de chasse, de pêche et de piégeage du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, volets national et régional.

### OBJECTIF ATTEINT



Organisme de bassin versant du Témiscamingue

## OBJECTIF 10

Initier 50 000 jeunes à la pêche d'ici la fin 2013-2014 en maintenant le programme Pêche en herbe pour la période triennale.

### RÉSULTAT ANNUEL

- Initiation de plus de 17 828 jeunes en 2013-2014, ce qui porte le total des jeunes initiés depuis 2011 à plus de 52 328.
- Maintien des activités spéciales à Québec et à Montréal en 2013-2014. D'autres grandes villes du Québec seront ciblées au cours des prochaines années.

### OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

À l'été 2013, une quinzaine de pourvoiries ont tenu une activité Pêche en herbe, grâce à une entente spéciale entre la Fondation et la Fédération des pourvoiries du Québec. Ainsi, plus de 400 jeunes ont été initiés à la pêche sportive par les pourvoyeurs lors d'activités Pêche en herbe.

## 4.3 ORIENTATION 3 – ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

La conservation de la faune et la protection de l'environnement jouissent actuellement d'une faveur populaire croissante. Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources financières suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. La crédibilité de la Fondation, dont le financement de base provient des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, de même que sa connaissance du réseau gouvernemental, constituent des forces à exploiter pour augmenter ses revenus, diversifier ses sources de fonds et répondre aux besoins croissants.

Les priorités en matière de développement et de pérennité de l'organisation pour 2013-2014 ont touché plus particulièrement :

- **l'accroissement des revenus de la Fondation**, notamment par la recherche de fonds associés à des projets et à des programmes particuliers;
- **l'amélioration de la notoriété publique de la Fondation**, par la mise en œuvre de multiples actions visant à faire connaître la Fondation au grand public;
- **l'intégration de la notion de développement durable dans toutes les sphères d'activité de la Fondation.**

Pour la période triennale 2011-2014, trois objectifs traduisent ces priorités.

## OBJECTIF 11

Accroître les revenus annuels d'au moins 1 000 000 \$ au cours de la période triennale (fonds général) tout en maintenant les dépenses administratives à un seuil égal ou inférieur à 12 % des dépenses totales, poursuivre la recherche de fonds auprès de partenaires gouvernementaux et privés, et développer de nouvelles sources de financement.

### RÉSULTAT ANNUEL

- Maintien des charges administratives à 10,6 % des dépenses totales.
- Le nouveau partenariat avec le ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme de conservation et de restauration des habitats affectés par la circulation des véhicules hors route contribuera à l'atteinte de cet objectif. Même si l'entente a été signée à l'automne 2013, les effets ne seront visibles qu'à compter de 2014-2015.

### OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT

La Fondation peut compter sur les contributions financières de fidèles partenaires avec qui elle a développé de solides liens de collaboration. Parmi ceux-ci, mentionnons les suivants :

- Services de cartes Desjardins, avec qui la Fondation est associée dans la promotion de la carte de crédit Nature Visa Desjardins. Les 4 000 utilisateurs de cette carte affinité permettent à la Fondation de recueillir près de 120 000 \$ par année;



**SOIRÉE-BÉNÉFICE**  
DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC  
\*\*\*  
Le jeudi 16 mai 2013  
TAVERNE MAGNAN  
MONTRÉAL

- Syngenta Protection des cultures Canada, qui contribue au programme de Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole et qui appuie l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation ;
- Dieu du Ciel!, microbrasserie québécoise qui produit la bière Rescousse et qui verse 11 cents par bouteille vendue au programme Faune en danger, au profit des espèces menacées. Plus de 43 000 \$ ont été recueillis depuis 2011 ;
- Boralex, société productrice d'électricité, qui s'est engagée à appuyer le fonds Adoptez un habitat, lancé en 2011 ;
- Canadian Tire, partenaire principal du programme Pêche en herbe depuis 1998 ;
- Rousseau Collections Timbres & Monnaies à La Baie, partenaire du programme du timbre de conservation annuel depuis 1988 ;
- La Société du centre des congrès de Québec, qui a renouvelé son engagement à promouvoir les « compensations nature » auprès de sa clientèle et qui versera au fonds Adoptez un habitat les montants reçus des organisateurs d'événements écoresponsables au cours des cinq prochaines années.

La Fondation travaille constamment à étendre son réseau de partenaires, notamment par l'entremise du fonds Adoptez un habitat, qui vise à susciter des contributions auprès des organisateurs d'événements écoresponsables. Ces derniers peuvent compenser l'impact environnemental de leurs activités par une contribution financière

que la Fondation investit dans un projet faunique se déroulant sur l'un des 150 sites prioritaires à protéger. Ces sites ont été désignés ainsi par la Fondation et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 2010.

La soirée-bénéfice annuelle de mai 2013 a été réalisée sous la présidence d'honneur de M. Serge Miller, président et chef sortant d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada et d'ArcelorMittal Infrastructure Canada. La soirée a regroupé près de 300 personnes du milieu des affaires, des ressources naturelles et de la conservation, et a permis d'amasser plus de 111 000 \$, le tout dans une ambiance festive et décontractée. Les bénéfices seront investis dans les projets d'aménagement et de protection de la faune, des lacs et des rivières de la Côte-Nord.

La campagne de financement, réalisée sous le thème de la conservation des milieux humides, a permis de recueillir 82 000 \$ auprès de 1 340 donateurs. Le don moyen est passé de 43 \$ à 48 \$ par année et nous avons recruté 35 nouveaux donateurs mensuels.

Clôturant l'année, la 8<sup>e</sup> édition de l'Encan faune et nature s'est tenue sur Internet du 14 février au 6 mars 2014. Notre partenaire, Bombardier produits récréatifs (BRP), a renouvelé sa participation à titre de commanditaire majeur en fournissant deux véhicules hors route qui ont été les lots vedettes de l'encan. De son côté, le Réseau des sports (RDS), a accru la valeur de sa commandite en ajoutant la diffusion gratuite d'une capsule promotionnelle à la télévision en plus de la diffusion de bannières sur son site rds.ca. La Fondation a récolté plus de 96 000 \$ grâce à cet encan, dont les bénéfices soutiendront des projets du programme Pêche en herbe.

#### OBJECTIF 12

Augmenter substantiellement, au cours de la période triennale, le taux de notoriété de la Fondation auprès du grand public et des utilisateurs en réalisant les actions prévues au plan de communication 2009-2012.

#### RÉSULTAT ANNUEL

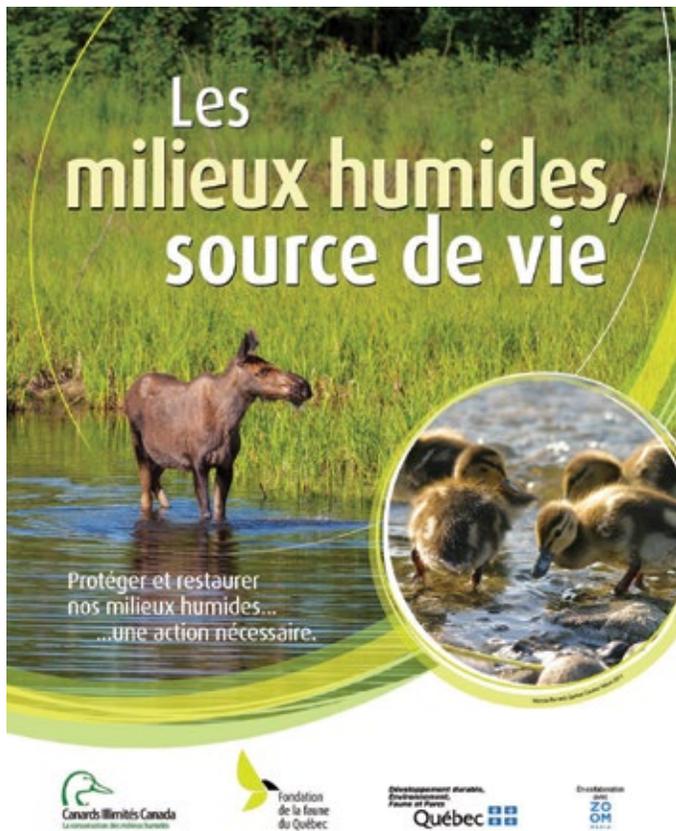
Les actions prévues au plan de communication ont été réalisées.

#### OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

Toujours convaincue de l'importance de faire connaître son action et celle de ses partenaires, la Fondation met en œuvre plusieurs initiatives de communication ayant pour objectif de :

- faire connaître ses programmes d'aide, de rejoindre les promoteurs de projets et d'appuyer des projets fauniques de grande qualité ;
- promouvoir la Fondation auprès des entreprises et des personnes susceptibles de contribuer financièrement à sa mission et d'appuyer les sources traditionnelles de financement de la Fondation ;
- diffuser le travail de conservation et de gestion des ressources et des territoires fauniques accompli par le vaste réseau faunique du Québec.

Ainsi, en 2013-2014, la Fondation a continué de publier régulièrement des communiqués de presse distribués aux médias ainsi qu'à son vaste réseau de partenaires. En illustrant des projets concrets réalisés sur le terrain par les promoteurs de projets ou en décrivant les principales activités de la Fondation, ces communiqués aident à mieux faire comprendre la mission de cette dernière et son mode d'intervention.



La Fondation a poursuivi sa participation aux émissions de télévision *Loisirs, chasse et pêche* sur Télé Mag, et *Rendez-vous chasse et pêche* sur TV-COGEKO et le canal MaTV, ainsi qu'aux émissions de radio et aux conférences animées par le spécialiste de la chasse Stéphane Monette.

La Fondation anime de façon assidue sa page Facebook, désormais appréciée par près de 4 200 adeptes, ainsi que son compte Twitter. De plus, la Fondation a poursuivi la production de son bulletin électronique *Entre les branches*, diffusé auprès de plus de 7 000 personnes 4 fois par an.

En plus des publicités concernant la carte Nature Visa Desjardins, le calendrier annuel, la campagne de financement et l'Encan faune et nature, la Fondation a réalisé une campagne ayant pour thème « Les milieux humides, source de vie » dans le réseau de Zoom Media à l'automne 2013.

#### OBJECTIF 13

Mettre en valeur les actions de la Fondation envers la faune prélevée par des mesures particulières de communication.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Les reportages télévision commandités ont tous porté sur des interventions pour la faune prélevée. De plus, un nouveau concept de publicité, remerciant les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs de leur importante contribution aux activités de mise en valeur et de conservation de la faune, a été largement diffusé.

#### OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

#### 4.4 SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015

Afin qu'il s'arrime à la Stratégie gouvernementale en développement durable, le plan d'action a été prolongé jusqu'en mars 2015.

##### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

##### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles de la Fondation dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable.

##### ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable auprès des employés de la Fondation de la faune du Québec.

##### CIBLE ET INDICATEUR

Sensibilisation de 80 % des employés aux principes de développement durable d'ici 2011 et connaissance suffisante pour prendre en compte ces principes dans leurs activités quotidiennes.

##### RÉSULTATS

Depuis 2008, 94 % des employés de la Fondation ont été sensibilisés lors d'activités portant sur les nouvelles politiques et lignes directrices en matière de développement durable et sur la manière de les intégrer dans les activités de la Fondation.

##### ACTION 2

Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015 auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

##### CIBLE ET INDICATEUR

Conception et diffusion d'un outil qui permet de promouvoir la Stratégie gouvernementale auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

##### RÉSULTATS

Le Plan d'action de développement durable 2008-2015 de la Fondation est en ligne sur son site Internet depuis mars 2009. La section a été l'objet de 458 clics en 2013-2014. Quatre capsules sont parues dans la publication électronique *Entre les branches* et des points d'information ont été diffusés sur la page Facebook de la Fondation au cours de l'année.



François Cholette

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de gestion de la Fondation.

#### ACTION 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui contribuent à l'application des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

#### CIBLE ET INDICATEUR

Mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.

#### RÉSULTATS

Les lignes directrices concernant la gestion environnementale, la politique d'acquisition responsable et la politique concernant l'organisation d'événements écoresponsables adoptées en octobre 2010 sont accessibles en ligne sur le site Web de la Fondation.



Grenouille verte, Patrick Lalonde, Québec couleur nature 2013

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la mise en œuvre de projets qui visent la protection et la mise en valeur du patrimoine faunique tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.

#### ACTION 4

Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation de la faune afin de mieux répondre à l'objectif de sauvegarde du patrimoine dans le respect des écosystèmes.

#### CIBLE ET INDICATEUR

Mise à jour des programmes d'aide financière de la Fondation terminée d'ici 2015.

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Quatre programmes réguliers sont maintenant dotés de critères prenant en compte le développement durable.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 30

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

#### OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Valoriser et encourager l'expression artistique des peintres animaliers du Québec en tant que véhicule de diffusion de la richesse du patrimoine faunique québécois.

#### ACTION 4

- Réaliser un concours annuel visant à sélectionner une œuvre mettant en valeur une espèce faunique du Québec.
- Mettre en valeur et diffuser cette œuvre par la production d'un timbre ayant cours légal au Canada.
- Produire des reproductions de cette œuvre et les diffuser auprès des partenaires de la Fondation, notamment pour encourager leurs activités de collecte de fonds.
- Promouvoir l'artiste et son œuvre sur le site Web de la Fondation.

#### CIBLE ET INDICATEUR

Sélectionner une œuvre chaque année et la décliner en différents produits afin de la diffuser dans la population.

#### RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La Fondation a organisé un concours auprès d'artistes du Québec. La martre d'Amérique, peinte par Claudio d'Angelo, a été sélectionnée. Un timbre et des reproductions ont été produits.



# 5

## PERSPECTIVES 2014-2015

Le plan d'action 2014-2015 vise la réalisation de l'an un du plan stratégique 2014-2017. Les priorités suivantes seront déclinées en actions porteuses de résultats.

### Durabilité de la faune et de ses habitats

Au cours des prochains exercices, la Fondation désire s'investir au sein de projets assurant la durabilité de la faune et de ses habitats. Elle souhaite prendre en compte la flore, qui est un élément important de cette biodiversité, afin de doter le Québec d'un organisme offrant des programmes touchant l'ensemble de la biodiversité faunique et floristique. Par ailleurs, la Fondation optimisera ses interventions en renforçant la complémentarité de son action avec celle de ses partenaires et en poursuivant l'analyse des résultats fauniques de ses programmes afin d'encourager les actions générant les plus grands bénéfices sur le terrain. La Fondation évaluera les meilleures pratiques d'organismes similaires afin de s'en inspirer et de les transposer dans son quotidien.

### Soutien de la relève dans les activités liées à la faune

La Fondation contribuera au maintien, voire à l'augmentation des contributions financières provenant des utilisateurs de la faune. Pour ce faire, elle veillera à s'assurer que ses actions pour la formation d'une relève à la pêche sont efficaces et complémentaires à celles de ses partenaires. De plus, elle s'emploiera à développer de nouvelles activités pour de nouvelles clientèles.

### Renforcement de notre lien avec notre réseau de promoteurs et de partenaires

Les promoteurs de projets demandent une plus grande présence de la Fondation sur le terrain et une simplification des orientations et des critères des programmes d'aide offerts. La Fondation renforcera sa présence dans le réseau faunique afin de bien cerner les besoins de ses partenaires. De plus, elle mettra en œuvre de nouvelles façons d'informer ses clientèles au sujet des services qu'elle offre et des retombées de ses actions. Elle veut aussi se faire connaître auprès de nouvelles clientèles susceptibles de générer des demandes d'aide (VHR, municipalités).

La Fondation souhaite participer concrètement au renforcement du réseau faunique. En conséquence, elle travaillera à diffuser plus

largement les résultats des projets financés et à organiser des forums de partage d'expertise. Elle souhaite jouer un rôle proactif en matière de conservation et pour ce faire, elle se tiendra très bien informée en étant présente aux tables de concertation et aux comités décisionnels en matière de faune.

### Augmentation et diversification des revenus

L'expérience de la Fondation en matière de collecte de fonds et le contexte économique lui indiquent que les activités orientées vers les individus sont celles qui recèlent le plus grand potentiel de croissance, tout en contribuant à accroître sa notoriété auprès du grand public. C'est donc dans cette voie que les actions de la Fondation seront dirigées.

L'exploration de nouveaux champs d'expertise et d'action constitue également une opportunité de trouver de nouvelles sources de financement stables et récurrentes. Tout nouveau domaine d'intervention sera soutenu par des sources additionnelles de financement. De plus, la Fondation souhaite continuer à entretenir des relations de partenariat avec les corporations privées et à les associer de façon étroite à des projets ou à des champs d'action.

### Amélioration de la performance organisationnelle

Deux axes prioritaires ont été ciblés pour consacrer le maximum des ressources de la Fondation à la réalisation de sa mission.

L'expertise détenue par l'équipe de la Fondation est un actif important. La gestion du savoir et la pérennité de sa mémoire organisationnelle sont des enjeux incontournables. Des efforts seront notamment consentis pour faciliter l'appropriation et le transfert des connaissances afin d'assurer l'évolution et l'efficacité de l'équipe.

L'application des principes de développement durable est indissociable des activités de la Fondation. Que ce soit dans l'organisation d'événements, dans l'acquisition de matériel, dans le financement des projets ou dans les activités de sensibilisation auprès du grand public, ces principes influencent son action. La conciliation entre la protection de l'environnement, l'engagement social et la contribution à une économie et à une société saines et équitables sont les clés qui assurent la pérennité de notre patrimoine naturel pour les générations futures. La Fondation poursuivra donc son engagement en ce sens, et ce, dans toutes les sphères d'activité.



## LE PERSONNEL AU 31 MARS 2014

**ANDRÉ MARTIN**

Président-directeur général

**CLAUDE GRONDIN**

Directeur des initiatives fauniques

**ANNABELLE AVERY**

Coordonnatrice de projets

**GENEVIÈVE LACROIX**

Coordonnatrice de projets

**CHRISTINE BÉLANGER**

Coordonnatrice de projets

**ANDRÉ LETELLIER**

Assistant technique

**MAXIME BRIEN\***

Coordonnateur de projets

**MARTINE PARISIEN**

Secrétaire

**BRIGITTE BOULIANNE**

Directrice des affaires administratives et  
secrétaire générale

**ÉMILIE PORACCHIA**

Coordonnatrice aux communications et  
à la collecte de fonds

**PIERRE BRETON**

Coordonnateur de projets

**SÉBASTIEN RIOUX**

Coordonnateur de projets

**NANCY CLOUTIER**

Technicienne en administration

**GENEVIÈVE ROY**

Directrice des communications et de la collecte de fonds

**MARCELLE DUPÊCHER**

Technicienne juridique

**CÉLINE VAILLANCOURT**

Secrétaire de direction

**ANNIE FOREST**

Secrétaire

**NATHALIE ZICAT**

Secrétaire

\*poste occasionnel



# DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

## LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC  
MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC  
RIO TINTO ALCAN

## LES PARRAINS

**100 000 \$ et plus cumulativement**

ANONYME  
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC  
BONDUELLE  
BORALEX  
CANADIAN TIRE  
CBS AFFICHAGE  
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC  
EAUX NAYA INC. (LES)  
ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE  
FÉDÉRATION DES CAISSES DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES DESJARDINS)  
HABITAT FAUNIQUE CANADA  
KRUGER INC.  
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES  
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)  
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU  
RBC FONDATION  
ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES & MONNAIES À LA BAIE  
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC  
SYNGENTA  
TEMBEC  
VILLE DE QUÉBEC  
ZOOM MEDIA

## LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

**De 25 000 \$ à 99 999 \$**

AECOM CONSULTANTS  
BEAUDOIN, CLAUDE  
BECHTEL  
BRASSEURS DU NORD (LES)  
BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOUSSE  
CROISIÈRES AML  
DUMAS, RÉJEAN  
FERTICHEM  
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)  
FONDATION EJLB  
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)  
MAISON SIMONS (LA)  
MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL!  
MINISTÈRE DES FINANCES

**De 10 000 \$ à 24 999 \$**

ARCELORMITTAL MONTRÉAL INC.  
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ  
BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.  
BELL CANADA  
CAISSE DESJARDINS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS  
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE  
DOMTAR  
FALCONBRIDGE LTÉE  
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)  
FONDATION SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE (LA)  
JONES, RICHARD ALLAN  
LE SOLEIL  
MAGASIN LATULIPPE  
MINES AGNICO-EAGLE LTÉE  
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE  
RIO TINTO FER ET TITANE  
SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC  
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT  
TRANSCONTINENTAL INC.  
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES  
VIGER, PIERRE

## De 1 000\$ à 9 999\$

3CI, ÉNERGIE ÉOLIENNE  
AGENCE GRAVEL  
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA  
AHR, MARC  
ARCHAMBAULT, SERGE  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ  
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE PLESSISVILLE  
ASSOCIATION DE L'ALUMINIUM DU CANADA  
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE  
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC  
ATR ASSOCIÉES DU QUÉBEC  
AUBUT, MARCEL  
BARAONA, ARIEL  
BATHALON, RICHARD  
BEAUMONT, MONIQUE  
BESNER, ÉRIC  
BIALKOWSKI, ANDREW  
BIOVET INC.  
BLAIS INDUSTRIES  
BOISVERT, SYLVAIN  
BOLDUC, PAULETTE  
BONTEMS, LIDIA  
BOS  
BOUCHARD, SERGE  
BOUCHER, ANDRÉ  
BOURGALT, LINDA  
BOURGEOIS, SUZANNE  
BRASSERIE LABATT  
BRIEN, CHANTALE  
BRIÈRE, PIERRETTE  
BRIÈRE, ROBERT  
BUISSON, LUC  
BUJOLD, MANON  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHUTES MONTMORENCY  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LA CHEVROTÈRE (FD)  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SEIGNEURIE DES GRONDINES (FD)  
CANYON SAINTE-ANNE  
CARREAU, ISABELLE  
CASCADES INC.  
CAWTHORN, MYLÈNE  
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC  
CHAGNON, ANDRÉ  
CHAREST, PIERRE (FD)  
CHOUINARD, MANON  
CLOUTIER, FRANÇOIS  
COLABER  
COMMUNICATIONS FINANCIÈRES RENMARK  
CONGRÈS BIENNAL SUR LA BIOLOGIE DES MAMMIFÈRES MARINS  
CONOCHIE, FRANCE (FD)  
CONSTRUCTION PROMEC INC.  
CONSTRUCTION TALBON  
COOP SAINT-CASIMIR (FD)  
CORPORATION MINIÈRE OSISKO  
CÔTÉ, RICHARD  
CÔTÉ, YVON  
COUTURE, RICHARD  
DAGENAIS, RICHARD  
DANSEREAU, JANINE  
DELOITTE S.E.N.C.R.L.  
DEMERS, MARTIN  
DENIS, MARIE-CLAIRE  
DÉRY, FERNAND  
DESGAGNÉS, ANTOINE  
DESSAU INC.  
DUBREUIL, KARINE  
DUCHESNE, ANDRÉ  
DUCHESNE, RAYMOND  
DUGUAY, JEAN-PAUL  
DUMAS CONTRACTING LTD  
DUMONT, PIERRE  
DUPUIS, PIERRE  
DURAND, MICHELLE  
DUSSAULT, AMÉLIE  
ÉLECTROPAGE S.C.C.  
ÉMOND, JEAN-MARC  
ÉRARD, YVES  
EXCAVATION SAINT-CASIMIR (FD)  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE  
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC (FD)  
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE  
FITZBACK, LUC  
FONDATION COMMUNAUTAIRE DU GRAND QUÉBEC  
FONDATION MCCARTHY TÉTRAULT  
FORAMEC SNC-LAVALIN  
FOREST, SYLVAIN  
FOURNIER, JUDITH  
FRÉCHETTE, FRANÇOIS  
FUMOIR GRIZZLY  
GAGNÉ LETARTE S.E.N.C.R.L.  
GAGNÉ, CHANTAL  
GAGNON, LYNDA  
GALERIE 67  
GARANT, PIERRE  
GAUTHIER, DANIEL  
GAUTHIER, JACQUES  
GAUVREAU, FRANÇOIS  
GEIELECTRIC  
GÉNIVAR  
GEOCHEMICAL SOCIETY  
GILBERT, RENAUD D.  
GILLESPIE, CHRIS  
GLOBAL TOURISME INTERNATIONAL  
GOLDCORP INC.  
GOURDEAU, JEAN  
GRENIER, ANDRÉ  
GRENIER, BERNARD  
GROUPE LAPERRIÈRE ET VERREAULT INC.  
GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN INC.  
GROUPE SAVOIE  
GRUSLIN-FORTIN, FRANÇOISE  
GRUSLIN, MARIE-ANGE  
HALL, CHRISTOPHER  
HARDY RINGUETTE AUTOMOBILES INC.

HÉBERT, DANIEL  
HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE  
HONDA CANADA FINANCES INC.  
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC  
HOUGHTON, JOHN E.  
IAMGOLD  
JACK HUME ADVENTURES INC. (FD)  
JALBERT, SERGE  
JEAN-LUC CORRIVEAU, ARPENITEUR-GÉOMÈTRE  
LABERGE, MARLÈNE  
LACROIX, YVON  
LAGANIÈRE, JOSÉE  
LEBLANC, PAUL-ANDRÉ  
LEBLOND, DENIS  
LEMIRE, MADELEINE  
LEPAGE, JEAN-CLAUDE  
LESTAGE, DIANE  
LETENDRE, JEAN  
LÉVESQUE, HÉLÈNE  
LÉVESQUE, JEANNE T.  
LOCATION BLAIS  
LORAN, RENÉ  
MARTIN, ANDRÉ  
MARTIN, DANIEL  
MERCIER, CYNTHIA  
MERCILLE, BENOÎT  
MILLER THOMSON POULIOT  
MINES AURIZON  
MINES VIRGINIA  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES  
ET DE L'ALIMENTATION  
MINISTÈRE DU TOURISME  
MONAHAN, PIERRE  
MONBOURQUETTE, HÉLÈNE

MONETTE, LUCIE  
MONTPLAISIR, GHISLAINE  
MORIN, GEORGES  
MORIN, RÉJEAN  
MUSÉE DE LA CIVILISATION  
NANTAIS, PIERRE  
NOLINOR AVIATION  
PAPIERS STADACONA  
PAQUET, HÉLÈNE  
PÊCHES ET OCÉANS CANADA  
PIETRANGELO, ANTONIO  
PLANAS, DOLORES  
PLASTREC  
POURVOIRIE CARGAIR LTÉE (FD)  
POURVOIRIE ROGER GLADU (FD)  
POURVOIRIE STÉPHANE MARIN  
PRAT, ANNICK  
PRUD'HOMME, JACQUES  
QUÉBEC INTERNATIONAL  
RAYMOND, DOMINIQUE  
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.  
RE-MAT INC. (FD)  
RESSOURCES NATURELLES CANADA  
RHÉA GOUDREAU NATUROPATHE  
RICARD, PAULINE  
ROBERT, MICHÈLE  
ROUSSEAU, LYSE  
S.BERTRAND CONSEIL EN GESTION S.A.  
SAINT-JACQUES, MARIE  
SCHERING-PLOUGH CANADA INC.  
SCHERKUS, EBERHARD  
SERVICES DE GESTION QUANTUM (LES)  
SERVISYS INC.  
SIAMOIS GRAPHISME

SIMARD, PASCAL  
SIROIS, ÉMILIE  
SOCIÉTÉ DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES  
DU QUÉBEC  
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR  
DU QUÉBEC (SÉPAQ)  
SOJECCI II LTÉE  
SSQ GROUPE FINANCIER  
SYNAGRI  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE L'ESTRIE  
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET  
PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL  
TAILLEFER, ALEXANDRE  
TELUS QUÉBEC (FD)  
TREMBLAY, ANDRÉ  
TREMBLAY, STEEVE  
TURBO MARKETING  
ULTRAMAR  
VÉZINA DUFALOT  
VIBRANT IDÉATION ET MARKETING  
VILLE DE CHÂTEAUGUAY  
VILLE DE RIMOUSKI (FD)

### **De 500\$ à 999\$**

Merci à plus de 900 donateurs individuels et corporatifs que nous ne pouvons tous nommer ici.

### **LÉGENDE :**

FD: don à un fonds dédié spécifique

TERRAIN: donateur d'un terrain



# MERCI À TOUS CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT À LEUR FAÇON !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. Ces souscripteurs comprenaient notamment en 2013-2014 :

- **plus d'un million d'acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec**, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- **les 3 700 détenteurs de la carte Nature Visa Desjardins**, la carte de crédit affinité de la Fondation ;
- les donateurs à la campagne de financement annuelle et les participants aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988. L'entreprise Rousseau Collections Timbres & Monnaies à La Baie, à Montréal, est notre partenaire pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

## LES ARTISTES SUIVANTS SE SONT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU TIMBRE DE LA FONDATION DEPUIS 1988 :

CARON, GHISLAIN

D'ANGELO, CLAUDIO

DAUMAS, JEAN-CHARLES

GAGNÉ, DANIEL

GÉRARD, ROBERT

GIRARD, PIERRE

GRENIER, DANIEL

GRONDIN, JEAN-LUC

LABELLE, DANIEL

LAMARCHE, MICHEL

LEDUC, PIERRE

PÉPIN, PATRICIA

RIOPELLE, JEAN-PAUL

ROY, CLODIN

THIVIERGE, CLAUDE

TREMBLAY, CLAIRE

WOLPUT, PATRICE

## D'AUTHENTIQUES AMANTS DE LA NATURE...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

ARCHAMBAULT, SYLVIE

BEAUDIN, JEAN

BRIÈRE, DENIS

BUSSIÈRES, PASCALE

CHAMPAGNE, LOUIS

COTTE, DANIEL

DROUIN, RICHARD

DUBUC, ALAIN

FORTIN, BERNARD

L'ECUYER, PATRICE

LAPARÉ, LOUISE

LAPORTE, PIERRE

LEPAGE, GASTON

LORAIN, SOPHIE

MARCOUX, RÉMI

MILLER, SERGE

MONAHAN, PIERRE

ORSINI, MARINA

PELLERIN, LAURENT

PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS

PICHETTE, PATRICK

ROBITAILLE, PIERRE

SCHERKUS, EBERHARD

SIMARD, JEAN



## LES PARTENAIRES DE PROJETS 2013-2014

ACADÉMIE DE PÊCHE DU LAC  
SAINT-PIERRE

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES  
FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

AGENCE FORESTIÈRE DES  
BOIS-FRANCS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE  
EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES  
DE LA CHAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE DE MISE  
EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS-SAINT-LAURENT

AGRO-FUTUR MATANE

AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE  
DU LAC SAINT-PIERRE

AMBIOTERRA

AMÉNAGEMENT FORESTIER  
COOPÉRATIF DE WOLFE

AMÉNAGEMENT FORESTIER  
ET AGRICOLE DES APPALACHES

AMÉNAGEMENT FORESTIER  
ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.

AMIS DU PARC RIVERAIN DE  
LA BOYER

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES  
NATIONS DU QUÉBEC ET DU  
LABRADOR

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
BOULLÉ

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
COLLIN INC. / ZEC COLLIN

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE LA MITIS

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE LABRIEVILLE INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE LAC-MÉGANTIC INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE SAINT-BASILE-DE-PORTRNEUF

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE SAINT-JOVITE 1972 INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE VAL-D'OR

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DU LAC ABÉNAQUIS

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
LAC SAGUAY - LAC ALLARD

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
LE VOYAGEUR DE MASHAM

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
PETIT SAGUENAY SAINT-SIMÉON  
INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
RÉGION DE LAC-DES-PLAGES

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
SIEUR DE ROBERVAL

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
TÉMISCAMINGUE CENTRE

ASSOCIATION DE C. & P. DES  
BASQUES DE TROIS-PISTOLES INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE  
PÊCHE DE LA SARRE

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE  
PÊCHE LAVIGNE

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
DE CHICOUTIMI-SAGUENAY INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DE CONTRECEUR INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DE FORESTVILLE INC. / ZEC  
DE FORESTVILLE ET RIVIÈRE LAVAL

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DE HAVRE-SAINT-PIERRE

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DE LA BATISCAN INC. /  
ZEC JEANNOTTE

ASSOCIATION DE CHASSE  
ET PÊCHE DE LA RIVIÈRE  
SAINTE-ANNE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE  
ET PÊCHE DE  
NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DE PLESSISVILLE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DE SAINTE-ANNE-DU-LAC  
INC. / ZEC MITCHINAMECUS

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DE SAINTE-CATHERINE,  
SHANNON ET LAC-SAINT-JOSEPH

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DES NYMPHES INC. /  
ZEC DES NYMPHES

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE DU LAC BRÉBEUF INC. /  
ZEC DU LAC-BRÉBEUF

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE ET LOISIRS DE TASCHEREAU

ASSOCIATION DE CHASSE ET  
PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC. /  
ZEC MARTIN-VALIN

ASSOCIATION DE CHASSE  
ET PÊCHE NORDIQUE /  
ZEC NORDIQUE

ASSOCIATION DE CHASSE,  
DE PÊCHE ET DE PLEIN AIR DE  
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE  
ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE  
INC. / ZEC TAWACHICHE

ASSOCIATION DE LA FOIRE  
POLTIMORE

ASSOCIATION DE LOISIR, PLEIN AIR,  
CHASSE ET PÊCHE BASELEY INC.

ASSOCIATION DE NAUTISME, PÊCHE  
ET PROTECTION DU LAC BOWKER

ASSOCIATION DE PÊCHE DE  
VAL-LIMOGES

ASSOCIATION DE PROTECTION  
DU LAC ETCHEMIN

ASSOCIATION DES AGENTS DE  
LA FAUNE DU NORD-DU-QUÉBEC  
(LEBEL)

ASSOCIATION DES AGENTS DE  
LA FAUNE DU NORD-DU-QUÉBEC  
(MATAGAMI)

ASSOCIATION DES AMATEURS  
DE CHASSE ET PÊCHE ALOUETTE  
DE MONTPELLIER

ASSOCIATION DES CHASSEURS  
ET PÊCHEURS DE L'ESTRIE INC.

ASSOCIATION DES CHASSEURS  
ET PÊCHEURS DE LA RÉGION  
DE MATANE

ASSOCIATION DES CHASSEURS  
ET PÊCHEURS DE  
ROUYN-NORANDA INC.

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET  
PÊCHEURS MANIC-OUTARDES INC.

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS SPORTIFS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	ASSOCIATION RÉCRÉATIVE CHAUVIN INC. / ZEC CHAUVIN	CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS	CLUB QUAD PETITE-NATION
ASSOCIATION DES CHASSEURS, PÊCHEURS, TRAPPEURS ET ARCHERS DE LA VALLÉE-DE-LA-PETITE-NATION	ASSOCIATION RÉGIONALE DES GESTIONNAIRES DE ZECs DE LA MAURICIE A.R.G.Z.M.	CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 12460 LACHENAIE	CLUB TRANS-TÉMIS
ASSOCIATION DES CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG DU QUÉBEC	ASSOCIATION SPORTIVE BATISCAN-NEILSON DE LA RÉGION SAINT-RAYMOND INC.	CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 5281 (AYLMER)	CLUB VTT DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC.
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE ZEC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (AGZAT)	ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE D'AVIGNON	CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND, CONSEIL 2920	COMITÉ BASSIN VERSANT RUISSEAU DES AULNAGES
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LONGUEUIL	ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE DE LA BAIE-DES-CHALEURS	CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL MACPÈS, NUMÉRO 9031	COMITÉ BERGES NEUVES DE DISRAËLI
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS	ASSOCIATION SPORTIVE MARS-MOULIN INC. / ZEC MARS-MOULIN	CLUB « LA RELÈVE, LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE » DE ROUYN-NORANDA INC.	COMITÉ D'ENSEMENCEMENT DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE
ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE CHARLEVOIX	ASSOCIATION SPORTIVE MIGUICK / ZEC DE LA RIVIÈRE-BLANCHE	CLUB CASTOR SECTEUR NORD INC.	COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE TICOUAPÉ
ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	ATTENTION FRAGILES	CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.	COMITÉ DE CONCERTATION DU BARACHOIS DE MALBAIE
ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE L'OUTAOUAIS	AVANTS-GARDISTES 3 ET 4 ROUES INC.	CLUB CHASSE ET PÊCHE DE DONNACONA	COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)
ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LANAUDIÈRE	BASSIN VERSANT SAINT-AURICE	CLUB CHASSE ET PÊCHE DES FRONTIÈRES 1985 INC.	COMITÉ DE LA FÊTE DE LA PÊCHE DE SHERBROOKE
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC JÉSUIE	BIOPARC DE LA GASPÉSIE	CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL	COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DE LA CÔTE-NORD DU GOLFE
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC	BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE	CLUB DATASOL	COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DE VILLE-MARIE
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	BUREAU ENVIRONNEMENT ET TERRE DU CONSEIL DE BANDE D'ODANAK	CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE D'AMOS INC.	COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU LAC SAINT-PIERRE
ASSOCIATION DU MARAIS-DE-LA-RIVIÈRE-AUX-CERISES	CAMP FAMILIAL SAINT-URBAIN	CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU COMITÉ DE BROME	COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU SAGUENAY
ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-AURICE	CAMP MARISTE	CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE INC.	COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE JACQUES-CARTIER
ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES	CAMP PAPILLON	CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES MOUSQUETAIRES	COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
ASSOCIATION LOISIRS CHASSE ET PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE DU SECTEUR PIED-DES-MONTS	CAMP QUATRE-SAISONS INC.	CLUB DE CHASSE ET PÊCHE TADOUSSAC	COMITÉ DES LOISIRS DE ROXTON POND
ASSOCIATION NATURE INC. / ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE	CAMP RICHELIEU VIVE LA JOIE	CLUB DE CONSERVATION DE LA FAUNE SAINT-ADRIEN DE HAM INC.	COMITÉ DES SAISONS SCOTSTOWN-HAMPDEN
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DÉSSERT INC.	CANARDS ILLIMITÉS CANADA	CLUB DE CONSERVATION ET DE PÊCHE DU LAC MASSAWIPPI INC.	COMITÉ FAUNE ET FORÊT DE HAM-SUD
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL)	CAPSA	CLUB DES 4 LOUPS	COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE L'ACHIGAN
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES DE LA CUMBERLAND	CARNAVAL DE QUÉBEC	CLUB ÉPERLAN INC.	COMITÉ TOURISTIQUE DE SAINT-EUSÈBE INC.
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU BOISÉ SAINTE-DOROTHÉE	CARREFOUR FAMILIAL DE MANSEAU	CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU INC.	COMITÉ ZIP LES DEUX-RIVES
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC STOKE	CASTING CLUB DE QUÉBEC INC.	CLUB LOUP CERVIER	COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DES SEIGNEURIES
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE TOURISME ÉQUESTRE ET L'ÉQUITATION DE LOISIRS	CÉGEP DE SHERBROOKE	CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU	COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU HAUT SAINT-LAURENT
	CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL	CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JEAN-DES-PILES	COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE
	CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MILIEU ÉCOLOGIQUE (CIME) DU HAUT-RICHELIEU	CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-ADÈLE	
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LA BAIE	CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES-DE-LONGUEUIL	
	CENTRE DE RÉHABILITATION LE NICHOIR INC.	CLUB OPTIMISTE VAL-BÉLAIR	
	CENTRE DES LOISIRS DU LAC TERRIEN INC.	CLUB QUAD AVIGNON OUEST	
	CENTRE DU LAC POUCE (DOMAINE DE L'AMITIÉ)	CLUB QUAD LES RANDONNEURS	
	CENTRE JEUNESSE DE LAVAL		
	CENTRE PLEIN AIR DU LAC DOLE INC.		

COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES SPORTS DE SAINT-AMBROISE	ÉCOLE DU PARCOURS	G3E, GROUPE D'ÉDUCATION ET D'ÉCOSURVEILLANCE DE L'EAU	MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS(ES) LANAUDIÈRE	ÉCOLE DU VALLON	GESTIZONE INC.	MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN	ÉCOLE FORESTIÈRE DE LA TUQUE	GROUPE CONSEILS AGRO BOIS-FRANCS	MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS (COGESAF)	ÉCOLE LES PRIMEVÈRES	GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR	MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT	ÉCOLE LEVENTOUX	GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM	MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-LES-PLAINES
CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN	ÉCOLE MONTAGNAC	GROUPE NYCTALE / 9182-5844 QUÉBEC INC.	MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CAPITALE-NATIONALE	ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE	GROUPE SCOUT CANDIAC - LA PRAIRIE (DISTRICT SAINT-JEAN) INC.	MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC	ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE	GROUPE SCOUT SEPT-ÎLES (DISTRICT ÉPINETTE) INC. / TROUPE RADISSON	MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD
CONSERVATION DE LA NATURE - QUÉBEC	ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE	GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO
COOPÉRATIVE AGRO-FORESTIÈRE KINOJÉVIS-ABIJÉVIS	ÉCOLE SAINT-LÉON	COUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS	MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
CORPORATION CAMP PLEIN AIR POUR HANDICAPÉS DU QUÉBEC	ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ ÉTUDIANT ROBERVAL	GROUPEMENT FORESTIER DE TÉMISCOUATA INC.	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR
CORPORATION D' ACTIONS ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC	ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	HÉRITAGE FAUNE	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES RIVES ET DU PARC DE SAINTE-CATHERINE	ÉCOLE SECONDAIRE GUILLAUME-COUTURE	HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF DU SUD	ÉCOLE SECONDAIRE LA RUCHE	INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT	MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE	ÉCOLE SECONDAIRE LES SEIGNEURIES	JEUNE RELÈVE L'APPRENTI CHASSEUR/TRAPPEUR GRANBY ET RÉGION	MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PARC BIENCOURT INC.	ÉCOLE VILLA DE LA JEUNESSE	LOISIRS DE SAINT-ALEXANDRE-DES-LACS	MUSÉE DU FJORD
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS	EXPLOS-NATURE	MARCOUX-FILION, HÉLÈNE, ING. F.	NATURE CANTONS-DE-L'EST
CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER	FAUNENORD	MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC.	NATURE QUÉBEC
CORPORATION MOULIN BERNIER	FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE	MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL	FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC INC.	MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES	ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI
CORRIDOR APPALACHIEN	FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS	MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
CREO INC.	FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC	MRC DE KAMOURASKA	ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA
DESTINATION SHERBROOKE	FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC	MRC DE MONTMAGNY	ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN
DOMAINE POINTE-DE-SAINT-VALLIER	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS	MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY
ÉCO-NATURE DE LAVAL	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS	MUNICIPALITÉ DE CRABTREE	ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU TÉMISCAMINGUE
ÉCOLE 4H DES COTEAUX	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE	MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA	ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE KAMOURASKA, LISLET ET RIVIÈRE-DU-LOUP
ÉCOLE DE SAINT-MARCEL	FESTI-VOLANT GRANDES-PILES	MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS	ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA CÔTE-DU-SUD
	FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS		ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA ZONE DU CHÊNE
	FÊTE DE LA PÊCHE THETFORD MINES (SECTEUR BLACK LAKE) INC.		ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE
	FILMS EP (LES)		ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA MANICOUAGAN
	FONDATION DU MONT-SAINT-BRUNO		ORGANISME DE CONCERTATION POUR L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE NICOLET
	FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA TRUITE MOUCHETÉE		OTJ SAINT-CÔME
	FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DES ÉCOSYSTÈMES DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA		

PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN	SACERF MACOUSINE INC. / ZEC KISSISSINK	VILLE DE HUDSON	SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.
PARC MARIE-VICTORIN	SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC.	VILLE DE L'ÉPIPHANIE	SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE
PARC NATIONAL D'AIGUEBELLE	SERVICE DE GARDE DE LA FOURMILIÈRE	VILLE DE LA TUQUE	SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA INC.
PARC NATIONAL DES MONTS-VALIN	SERVICE DE GARDE JARDIN ENSOLEILLÉ	VILLE DE LAVALTRIE	VILLE DE BEAUHARNOIS
PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	SERVICE DE GARDE LA HALTE SCOLAIRE	VILLE DE LONGUEUIL	VILLE DE BEAUPRÉ
PARC RÉGIONAL DES APPALACHES	SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE GESTION FAUNIQUE / ZEC JARO	VILLE DE MANIWAKI	VILLE DE BOUCHERVILLE
PATRO DE FORT-COULONGE - MANSFIELD	SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE	VILLE DE MONTMAGNY	VILLE DE CHÂTEAUGUAY
PATRO DE JONQUIÈRE INC.	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES INC.	VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT LASALLE	VILLE DE QUÉBEC
PÊCHE EN VILLE (1994) INC.	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)	VILLE DE POHÉNÉGAMOOK	
PÊCHE SPORTIVE DU RÉSERVOIR BASKATONG INC.	SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLERIVE	VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	
PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC SAINT-LOUIS INC.	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGRO-FORESTIÈRES DE LABELLE INC.	VILLE DE ROUYN-NORANDA	
POURVOIRIE BOISMENU	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.	VILLE DE SAINT-GEORGES	
POURVOIRIE DU LAC CROCHE	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT (ECOMUSEUM)	VILLE DE TÉMISCAMING	
POURVOIRIE DU LAC MOREAU INC.	SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE GRANDE-RIVIÈRE / ZEC DE LA GRANDE-RIVIÈRE	VILLE DE VAUDREUIL-DORION	
POURVOIRIE FER À CHEVAL (2010)	SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MADELEINE / ZEC DE LA RIVIÈRE-MADELEINE	VILLE DE WATERLOO	
POURVOIRIE MEKOOS	SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ INC. / ZECS DE LA RIVIÈRE-YORK ET DE LA RIVIÈRE-DARTMOUTH	VISION SAINT-AURICE	
POURVOIRIE WABAN-AKI (2008) INC.	SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC	ZECS QUÉBEC	
POURVOYEURS DE LA RIVIÈRE CORNEILLE (LES)	SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA		
RÉGIONALE DES ZECS HAUTES-LAURENTIDES	SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY SPORTS LOISIRS WEEDON		
REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE LA MRC DES APPALACHES	TERRA-BOIS, COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS		
REGROUPEMENT DES GESTIONNAIRES DE ZECS DE LA CAPITALE-NATIONALE	TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER INC.		
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC	TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE DE DRUMMONDVILLE		
REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX	UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE		
REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	UNIVERSITÉ LAVAL		
RENAISSANCE LAC BROME	VILLE DE BEAUPRÉ		
RÉSEAU D'OBSERVATION DE MAMMIFÈRES MARINS	VILLE DE BROSSARD		
RÉSEAU DE MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS			
RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE			
RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF			
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES			
RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE			
RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES INC.			
RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD			

## LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

APEL DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD INC.	AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE
CANARDS ILLIMITÉS CANADA	AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE INC.	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI
CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC INC.	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
CORPORATION DE GESTION DU PETIT MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES
HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE BAIE LAVALLIÈRE INC.	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-PIERRE INC.	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES
	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
	AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES



# ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes du secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans

ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

**André Martin**

Québec, le 19 juin 2014



# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de la faune du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de

l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

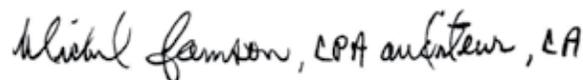
## Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



**Michel Samson**, CPA auditeur, CA

Québec, le 19 juin 2014

# RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES

## DE FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	FONDS GÉNÉRAL 2014	FONDS GÉNÉRAL 2013	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2014	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2013	FONDS DÉDIÉ 2014	FONDS DÉDIÉ 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2013
<b>PRODUITS</b>								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 072 524 \$	3 943 850 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 072 524 \$	3 943 850 \$
Collectes de fonds (note 3)	669 385	740 442	–	–	–	–	669 385	740 442
Autres contributions (note 3)	582 159	766 587	7 365	6 586	623 082	899 593	1 212 606	1 672 766
Intérêts	142 408	140 740	–	5	–	–	142 408	140 745
	<b>5 466 476</b>	<b>5 591 619</b>	<b>7 365</b>	<b>6 591</b>	<b>623 082</b>	<b>899 593</b>	<b>6 096 923</b>	<b>6 497 803</b>
<b>CHARGES (note 4)</b>								
Coût des projets fauniques	4 256 081	4 456 781	47 767	114 350	682 280	525 581	4 986 128	5 096 712
Frais de collectes de fonds / Communications	456 562	446 026	–	–	–	–	456 562	446 026
Frais d'administration	648 177	661 408	–	–	–	–	648 177	661 408
	<b>5 360 820</b>	<b>5 564 215</b>	<b>47 767</b>	<b>114 350</b>	<b>682 280</b>	<b>525 581</b>	<b>6 090 867</b>	<b>6 204 146</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	105 656	27 404	(40 402)	(107 759)	(59 198)	374 012	6 056	293 657
<b>SOLDES DE FONDS AU DÉBUT</b>	1 315 102	1 340 101	1 209 533	1 264 889	4 051 330	3 677 318	6 575 965	6 282 308
Virement interfonds	(35 273)	(52 403)	35 273	52 403	–	–	–	–
<b>SOLDES DE FONDS À LA FIN</b>	<b>1 385 485 \$</b>	<b>1 315 102 \$</b>	<b>1 204 404 \$</b>	<b>1 209 533 \$</b>	<b>3 992 132 \$</b>	<b>4 051 330 \$</b>	<b>6 582 021 \$</b>	<b>6 575 965 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## AU 31 MARS 2014

ACTIF					
	FONDS GÉNÉRAL 2014	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2014	FONDS DÉDIÉ 2014	TOTAL 2014	TOTAL 2013
<b>À court terme</b>					
Encaisse	182 049 \$	2 565 \$	– \$	184 614 \$	134 233 \$
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 5)	3 947 278	–	–	3 947 278	3 706 181
Créances (note 6)	410 695	7 632	–	418 327	145 879
Intérêts courus	87 160	–	–	87 160	82 655
Stocks	19 541	–	–	19 541	25 527
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	–	–	3 992 132	–	–
Charges payées d'avance	24 270	4 230	–	28 500	26 135
	<b>4 670 993</b>	<b>14 427</b>	<b>3 992 132</b>	<b>4 685 420</b>	<b>4 120 610</b>
<b>Placements</b> (note 5)	2 744 528	–	–	2 744 528	3 512 881
<b>Immobilisations</b> (note 7)	179 939	1 189 977	–	1 369 916	1 372 219
	<b>7 595 460 \$</b>	<b>1 204 404 \$</b>	<b>3 992 132 \$</b>	<b>8 799 864 \$</b>	<b>9 005 710 \$</b>

### DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## AU 31 MARS 2014

PASSIF					
	FONDS GÉNÉRAL 2014	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2014	FONDS DÉDIÉ 2014	TOTAL 2014	TOTAL 2013
<b>À court terme</b>					
Charges à payer et frais courus	993 958 \$	– \$	– \$	993 958 \$	1 161 503 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	3 992 132	–	–	–	–
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 10)	1 147 837	–	–	\$ 1 147 837	1 202 487
	<b>6 133 927</b>	–	–	<b>2 141 795</b>	<b>2 363 990</b>
Provision pour allocation de transition	76 048	–	–	76 048	65 755
	<b>6 209 975</b>	–	–	<b>2 217 843</b>	<b>2 429 745</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>					
Investis en immobilisations	179 939	1 189 977	–	1 369 916	1 372 219
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 11)	1 205 546	–	1 369 040	2 574 586	2 153 826
Solde d'affectation externe	–	–	2 623 092	2 623 092	3 031 655
Solde disponible	–	14 427	–	14 427	18 265
	<b>1 385 485</b>	<b>1 204 404</b>	<b>3 992 132</b>	<b>6 582 021</b>	<b>6 575 965</b>
	<b>7 595 460 \$</b>	<b>1 204 404 \$</b>	<b>3 992 132 \$</b>	<b>8 799 864 \$</b>	<b>9 005 710 \$</b>

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 11 et 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jacques Gauthier, président du conseil



Germain Carrière, trésorier

# FLUX DE TRÉSORERIE

## DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
	FONDS GÉNÉRAL 2014	FONDS DES IMMOBILISATIONS 2014	FONDS DÉDIÉ 2014	TOTAL 2014	TOTAL 2013
<b>Rentrées de fonds</b>					
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 684 293 \$	3 293 \$	106 708 \$	4 794 294 \$	4 925 395 \$
Contributions gouvernementales et municipales	313 415	1 646	516 374	831 435	2 245 485
Intérêts reçus	137 902	–	–	137 902	123 318
<b>Sorties de fonds</b>					
Contributions aux projets	(3 690 328)	(20 667)	(682 280)	(4 393 275)	(3 840 028)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 802 455)	(26 291)	–	(1 828 746)	(1 755 035)
Intérêts versés	(5 720)	–	–	(5 720)	(6 020)
<b>Sorties de fonds nettes</b>	<b>(362 893)</b>	<b>(42 019)</b>	<b>(59 198)</b>	<b>(464 110)</b>	<b>1 693 115</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>					
Acquisitions de placements	(293 395)	–	–	(293 395)	(1 670 033)
Dispositions de placements	199 609	–	–	199 609	397 135
<b>Sorties de fonds nettes</b>	<b>(93 786)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(93 786)</b>	<b>(1 272 898)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>					
Acquisition d'immobilisations	(12 766)	–	–	(12 766)	(11 251)
<b>Sorties de fonds nettes</b>	<b>(12 766)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(12 766)</b>	<b>(11 251)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
Virements interfonds	(35 273)	35 273	–	–	–
<b>(Sorties) et rentrées de fonds nettes</b>	<b>(35 273)</b>	<b>35 273</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(504 718)	(6 746)	(59 198)	(570 662)	408 966
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 058 277	9 311	–	1 067 588	658 622
Créances interfonds	(59 198)	–	59 198	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin *	<b>494 361 \$</b>	<b>2 565 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>496 926 \$</b>	<b>1 067 588 \$</b>

\* Dans le fonds général, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse de 182 049 \$ (2013 : 124 922 \$) et le placement facilement convertible à court terme de 312 312 \$ (2013 : 933 355 \$). Dans le fonds des immobilisations, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent seulement l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

## 1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants. La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés

spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

### Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

### Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

### Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La marge de crédit bancaire et les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source), sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

### Immobilisations

#### Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

#### Œuvres d'art

Les oeuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

#### Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

#### Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

### Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

### Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation et inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise réduction de valeur n'est constatée.

### Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

## 3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	COLLECTES DE FONDS Fonds général 2014	AUTRES CONTRIBUTIONS Fonds général 2014	AUTRES CONTRIBUTIONS Fonds des Immobilisations 2014	AUTRES CONTRIBUTIONS Fonds dédié 2014	TOTAL 2014	TOTAL 2013
Gouvernements et municipalités	11 515 \$	489 921 \$	– \$	516 374 \$	1 017 810 \$	1 419 517 \$
Entreprises	348 027	–	–	49 868	397 895	446 810
Particuliers	287 659	–	–	15 487	303 146	331 031
Fondations et OSBL	22 184	92 238	7 365	41 353	163 140	215 850
	<b>669 385 \$</b>	<b>582 159 \$</b>	<b>7 365 \$</b>	<b>623 082 \$</b>	<b>1 881 991 \$</b>	<b>2 413 208 \$</b>

## 4. CHARGES

### FONDS GÉNÉRAL

Coûts des projets fauniques	2014	2013
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	2 645 995 \$	2 908 136 \$
Projets relatifs à la pêche et à la relève <sup>2</sup>	652 513	584 949
Projets relatifs aux partenariats fauniques	195 182	146 653
Projets de la Fondation <sup>1</sup>	35 355	56 410
Traitements et avantages sociaux	634 266	664 697
Honoraires professionnels	3 549	1 735
Déplacements	11 957	15 824
Réunions, congrès et perfectionnement	6 916	4 511
Publicité et promotion	55 601	60 016
Impression et fournitures	10 320	9 122
Amortissement des immobilisations	4 065	4 333
Autres	362	395
	<b>4 256 081 \$</b>	<b>4 456 781 \$</b>

Frais de collectes de fonds / Communications	2014	2013
Traitements et avantages sociaux	194 293 \$	176 863 \$
Honoraires professionnels <sup>2</sup>	28 867	38 839
Commissions et redevances	4 775	4 775
Achat de biens	22 075	29 710
Déplacements	6 326	10 759
Réunions, congrès et perfectionnement	4 146	13 817
Repas / événements bénéfiques	28 549	24 764
Publicité et promotion	126 333	100 104
Impression et fournitures	24 731	21 229
Amortissement des immobilisations	1 709	1 542
Autres	14 758	23 624
	<b>456 562 \$</b>	<b>446 026 \$</b>

1. Ce poste inclut des honoraires professionnels de 24 740 \$ (2013 : 32 659 \$).
2. Ces postes incluent des charges d'amortissement des immobilisations pour les montants suivants :

	2014	2013
<b>Coûts des projets fauniques</b>		
Projets relatifs à la pêche et à la relève	190 \$	760 \$
<b>Collecte de fonds</b>		
Honoraires professionnels	5 224	6 965
	<b>5 414 \$</b>	<b>7 725 \$</b>

Frais d'administration	2014	2013
Traitements et avantages sociaux	441 955 \$	486 399 \$
Honoraires professionnels	26 276	8 975
Déplacements	20 030	14 884
Réunions, congrès et perfectionnement	3 377	4 476
Publicité et promotion	4 161	4 153
Loyer	110 856	109 622
Impression et fournitures	21 482	22 575
Amortissement des immobilisations	2 591	2 308
Autres	17 449	8 016
	<b>648 177 \$</b>	<b>661 408 \$</b>

### FONDS DES IMMOBILISATIONS

Coûts des projets fauniques	2014	2013
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	20 667 \$	58 600 \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	3 233	5 388
Publicité et promotion	9 205	8 232
Gestion de terrains	13 371	16 310
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	25 820
	<b>47 767 \$</b>	<b>114 350 \$</b>

### FONDS DÉDIÉ

Coûts des projets fauniques	2014	2013
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	682 280 \$	525 581 \$

## 5. PLACEMENTS

	2014	2013
<b>Dépôt à terme</b> , taux moyen pondéré de 2,09% (2013 : 2,10%), échéant entre le 23 octobre 2014 et le 23 octobre 2017. (Valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	5 229 377 \$	5 147 982 \$
<b>Obligations du gouvernement provincial</b> , taux de 2,50 % (2013 : 2,50%) échéant le 16 juin 2014. (Valeur de marché incluant les intérêts courus de 326 968 \$ ; 2013 : 320 948 \$)	300 260	300 260
<b>Certificats de placements garantis</b> , taux moyen pondéré de 2,06 % (2013 : 2,20%) échéant entre le 22 avril 2015 et le 5 juin 2016. (Valeur de marché de 500 471 \$ ; 2013 : 300 046 \$)	493 600	296 600
<b>Dépôt à terme rachetable</b> au taux de 1,12% (2013 : 1,18%) échéant le 8 octobre 2014 (Valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	312 312	933 355
<b>Obligations de municipalités</b> , taux moyen pondéré 2,45 % (2013 : 2,35%) échéant entre le 23 novembre 2014 et le 19 mars 2019 (Valeur de marché de 360 329 \$ ; 2013 : 543 114 \$)	356 257	540 865
	<b>6 691 806</b>	<b>7 219 062</b>
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 947 278	3 706 181
	<b>2 744 528 \$</b>	<b>3 512 881 \$</b>

Des placements d'une valeur de 2 573 218 \$ (2013 : 1 874 369 \$) ont été exclus de l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'il n'entraîne pas de mouvement de trésorerie au niveau des dispositions et des acquisitions.

## 6. CRÉANCES

	2014	2013
<b>Fonds général</b>		
Ministère et organismes du gouvernement du Québec	250 000 \$	9 000 \$
Taxes à recevoir	34 825	1 047
Autres créances	125 870	130 893
	<b>410 695 \$</b>	<b>140 940 \$</b>
<b>Fonds des immobilisations</b>		
Taxes à recevoir	267 \$	– \$
Autres créances	7 365	4 939
	<b>7 632 \$</b>	<b>4 939 \$</b>

## 7. IMMOBILISATIONS

	COÛT 2014	AMORTISSEMENT CUMULÉ 2014	VALEUR NETTE 2014	VALEUR NETTE 2013
<b>Fonds général</b>				
Équipements	93 605 \$	86 263 \$	7 342 \$	9 505 \$
Œuvres d'art	170 005	–	170 005	165 005
Logiciels	71 815	69 223	2 592	6 441
	<b>335 425</b>	<b>155 486</b>	<b>179 939</b>	<b>180 951</b>
<b>Fonds des immobilisations</b>				
Terrains	1 165 448	–	1 165 448	1 165 448
Droits d'aménagement	51 640	27 111	24 529	25 820
	1 217 088	27 111	1 189 977	<b>1 191 268</b>
	<b>1 552 513 \$</b>	<b>182 597 \$</b>	<b>1 369 916 \$</b>	<b>1 372 219 \$</b>

## 7. IMMOBILISATIONS (suite)

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 15 070 \$ (2013 : 41 728 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains sera comptabilisé dans les charges de l'exercice au cours duquel le terrain sera transféré.

Aucune cession de terrain n'a eu lieu au cours de l'exercice (2013 : 33 600 \$).

## 8. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ces fonds est constitué des éléments suivants :

	2014	2013
Solde de fonds au début	256 902 \$	198 743 \$
Dépôts et intérêts reçus	26 295	80 247
Déboursés et frais d'administration	(20 600)	(22 004)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	323	(84)
<b>Solde de fonds à la fin</b>	<b>262 920 \$</b>	<b>256 902 \$</b>

## 9. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2014, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 100 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 3 % à la date de l'état de la situation financière (2013 : 3 %). Aux 31 mars 2013 et 2014, le solde était nul.

## 10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

### Fonds général

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	COMMANDITES REÇUES POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE 2014	DONS AFFECTÉS 2014	PRODUITS NETS NON UTILISÉS DES ENCANS FAUNE ET NATURE 2014	SUBVENTIONS POUR PROJETS FAUNIQUES 2014	TOTAL 2014	TOTAL 2013
Solde au début	2 500 \$	172 182 \$	44 181 \$	983 624 \$	1 202 487 \$	1 326 186 \$
Attributions de l'exercice	10 500	57 162	34 254	500 000	601 916	795 874
	<b>13 000</b>	<b>229 344</b>	<b>78 435</b>	<b>1 483 624</b>	<b>1 804 403</b>	<b>2 122 060</b>
Constatés à titre de produits de l'exercice	(2 500)	(170 962)	(34 849)	(448 255)	(656 566)	(919 573)
<b>Solde à la fin</b>	<b>10 500 \$</b>	<b>58 382 \$</b>	<b>43 586 \$</b>	<b>1 035 369 \$</b>	<b>1 147 837 \$</b>	<b>1 202 487 \$</b>

## 11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

### Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 3 896 309 \$ (2013: 2 952 906 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2015	3 621 049 \$
2016	275 260
<b>Total</b>	<b>3 896 309 \$</b>

Au 31 mars 2014, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 708 738 \$ du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 205 546 \$ (2013: 1 134 151 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

### Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 369 040 \$ (2013: 1 019 675 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2017, dont 1 174 803 \$ en 2015.

Au 31 mars 2014, les contrats d'aide financière signés représentaient le montant total engagé.

## 12. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2014 pour un montant de 171 325 \$.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2015	113 700 \$
2016	75 800
<b>Total</b>	<b>189 500 \$</b>

## 13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit :

	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2014	ENTITÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN 2014	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2013	ENTITÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN 2013
<b>Produits</b>				
Collectes de fonds	1 980 \$	1 600 \$	7 000 \$	4 000 \$
Autres contributions	866 911	91 850	1 329 918	53 900
<b>Charges</b>				
Contributions aux projets fauniques	524 394	140 888	469 671	123 625
Impression et fournitures	–	13 361	–	7 932
Gestion de terrains	–	1 154	–	917
Autres	–	350	–	350
<b>Actif</b>				
Créances	250 000	–	10 646	–
Placements	–	300 260	–	300 260
<b>Passif</b>				
Charges à payer et frais courus	12 000	37 618	24 000	39 802
Contributions reportées	1 035 369	–	948 652	2 100

## 14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux de cotisation de la Fondation pour le RREGOP a augmenté de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotable et celui pour le RRAS de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 81 405 \$ (2013: 75 393 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2014, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit puisque 65 % des créances sont à recevoir d'un même débiteur (2013: 41%).

Le risque de crédit relatif à l'encaisse, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable puisqu'il sont détenus auprès d'instances gouvernementales et municipales.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit, totalisant 7 346 815 \$ (2013: 7 580 782 \$), représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2014 et au 31 mars 2013. Toutefois, certains actifs financiers non dépréciés sont en souffrance à la date des états financiers.

Aucun actif financier de la Fondation n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement du crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	31 MARS 2014	31 MARS 2013
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	374 532 \$	98 779 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	3 512	13 339
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	1 325	–
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	3 866	32 714
<b>Créances</b>	<b>383 235 \$</b>	<b>144 832 \$</b>

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2014, les passifs financiers étaient constitués de charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) totalisant 959 209 \$, (2013: 1 126 337 \$). Les charges à payer et frais courus avaient une échéance de 60 jours et moins.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

La Fondation n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêts de 1 % (2013: 1%) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de la Fondation puisque la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée et que les dépôts à terme et les placements en obligations sont à taux d'intérêts fixes et seront détenues jusqu'à l'échéance.

## 16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.



# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

## PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion que la Fondation s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

## SECTION 1 – DÉFINITIONS

**1.1** Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'influer sur sa loyauté et sur son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

## SECTION 2 – CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

- 2.1** Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2** Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3** Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus précises.

## SECTION 3 – DEVOIRS DE GESTION

- 3.1** L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
  - 3.1.1** L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
  - 3.1.2** La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
  - 3.1.3** L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
  - 3.1.4** L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
  - 3.1.5** L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.
  - 3.1.6** L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
  - 3.1.7** L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement les activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

### 3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

- 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.

### 3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

- 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.  

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrettes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.
- 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.

4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.

4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.

4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou au bénéfice d'un tiers.

4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.

4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
- n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

## SECTION 4 – CONFLITS D'INTÉRÊTS

### 4.1 Dispositions générales.

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.

### 4.2 Mesures de prévention.

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et qui est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par

succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

#### **4.3** L'administrateur doit agir avec désintéressement.

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ni exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ni s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

### **SECTION 5 – L'APRÈS-MANDAT**

- 5.1** L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange

et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.

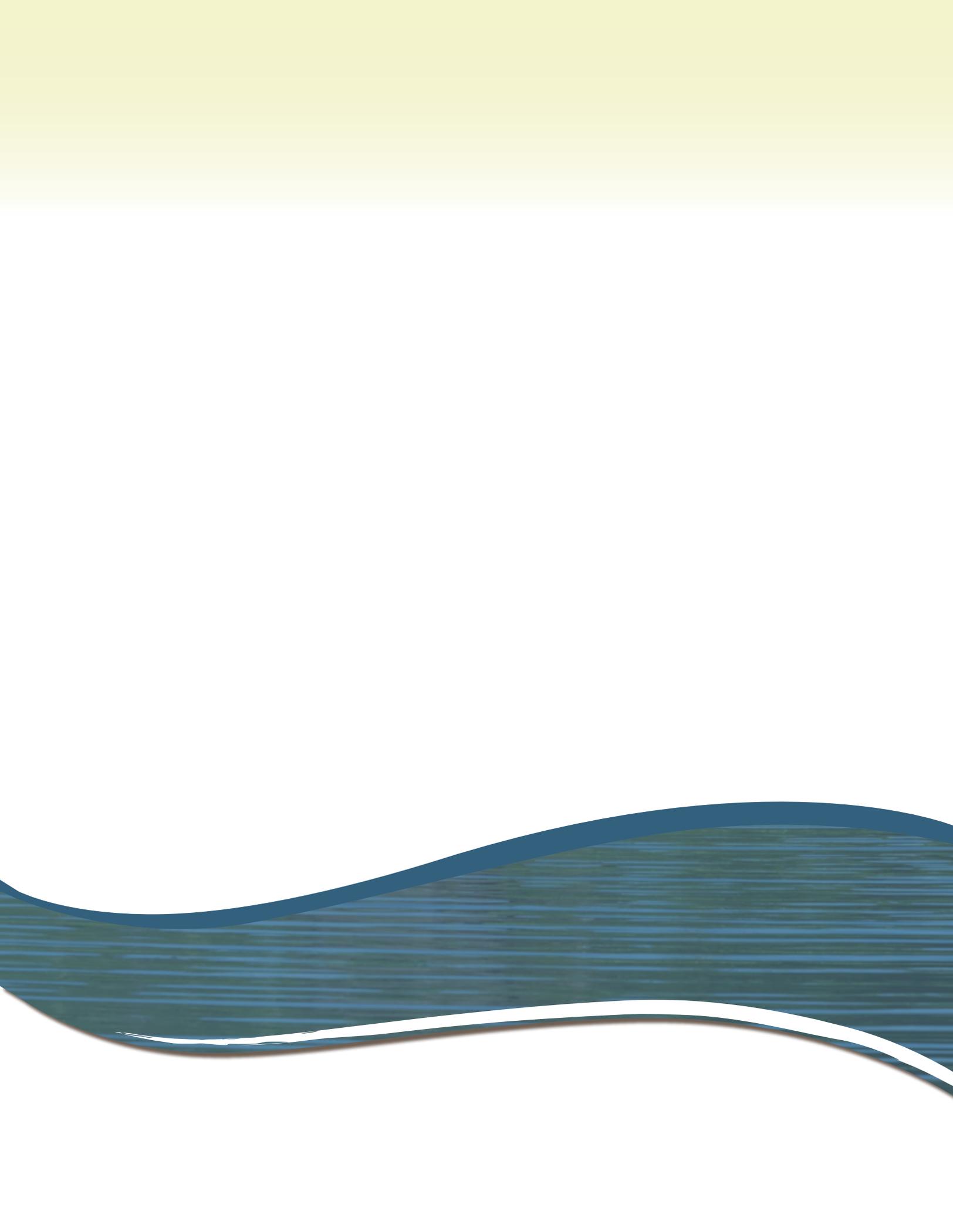
- 5.2** L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom, au nom d'autrui ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation a pris part et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

- 5.3** L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

### **SECTION 6 – RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS**

- 6.1** Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2** Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3** L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4** Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.



# La Fondation de la faune du Québec tient à remercier

## Ses parrains fondateurs



## Ses parrains

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

BONDUELLE

BORALEX

CANADIAN TIRE

CBS AFFICHAGE

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE  
CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES  
DESJARDINS DU QUÉBEC (SERVICES  
DE CARTES DESJARDINS)

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES  
RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE  
ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,  
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉ SOLU

RBC FONDATION

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES &  
MONNAIES À LA BAIE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

Merci également aux chasseurs, aux  
pêcheurs et aux trappeurs du Québec,  
aux détenteurs de la carte Nature Visa  
Desjardins, ainsi qu'à l'ensemble des  
donateurs et des partenaires financiers.

